



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

Séance du Conseil municipal du 23 novembre 2018

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2018	5
AFFAIRE N° 1 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Évaluation des nouvelles charges transférées à la Métropole Toulon Provence Méditerranée	6
AFFAIRE N° 2 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Transfert des résultats 2017 du budget annexe de l'EAU à la Métropole Toulon Provence Méditerranée	16
AFFAIRE N° 3 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Transfert partiel du prêt n° MON276818EUR de la Commune d'Hyères vers la Métropole Toulon Provence Méditerranée. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de reprise de prêt avec Dexia Crédit Local et la Métropole	16
AFFAIRE N° 4 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Élection de l'Adjoint Spécial de L'Île du Levant17	
AFFAIRE N° 5 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Commune d'Hyères les Palmiers Nomination des représentants des associations locales - Modifications.....	19
AFFAIRE N° 6 - RÈGLEMENT GÉNÉRAL A LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD) - Adhésion de la Mairie d'HYERES à l'Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel (AFCDP) et charte de déontologie des délégués à la protection des données s'y rapportant. Autorisation de signature de Monsieur le Maire au titre de l'exercice 2019.....	19
AFFAIRE N° 7 - CONTENTIEUX - Reprise d'une provision pour risques afférents aux litiges et contentieux - SA JENZI.....	19
AFFAIRE N° 8 - CONTENTIEUX - Reprise d'une provision pour risques afférents aux litiges et contentieux - SARL ANIMAL FOCUS	20
AFFAIRE N° 9 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget Principal - Admission en non-valeur..	20

AFFAIRE N° 10 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORT D'HYERES - Admission en non-valeur .	21
AFFAIRE N° 11 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Décision modificative n° 2 - Exercice 2018	21
AFFAIRE N° 12 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères - Décision modificative n° 1 - Exercice 2018.....	30
AFFAIRE N° 13 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de l'Aiguade - Décision modificative n° 1 - Exercice 2018	31
AFFAIRE N° 14 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de la capte - Décision modificative n° 1 - Exercice 2018.....	32
AFFAIRE N° 15 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port Auguier - Décision modificative n° 1 - Exercice 2018.....	32
AFFAIRE N° 16 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Construction, vente et entretien de caveaux dans les cimetières - Décision modificative n° 1 - Exercice 2018	32
AFFAIRE N° 17 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Garantie communale à 100 % d'un emprunt d'un montant initial de 1 000 000 € contracté par la SPLM (Société Publique Locale Méditerranée) dans le cadre de la concession d'aménagement ZAC de la Crestade demi-lune	33
AFFAIRE N° 18 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Renouvellement de la garantie communale à 100 % de deux prêts d'un montant initial total de 4 373 552,08 € contractés par la S.A d'H.L.M Nouveau Logis Provençal pour financer la construction de 77 logements « Le Grand Marché » suite à un réaménagement de dette	34
AFFAIRE N° 19 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Renouvellement de la garantie communale à 100 % de deux prêts d'un montant initial total de 4 373 552,08 € contractés par la S.A d'H.L.M Nouveau Logis Provençal pour financer la construction de 77 logements « Le Grand Marché » suite à un réaménagement de dette. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 1 à la convention de garantie avec la S.A d'H.L.M Nouveau Logis Provençal.....	35
AFFAIRE N° 20 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Renouvellement de la garantie communale à 50 % d'un prêt d'un montant initial de 583 400 € (soit 291 700 €) contracté par l'O.P.H Var Habitat pour financer la réhabilitation de 206 logements « La Blocarde » suite à un réaménagement de dette	35
AFFAIRE N° 21 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Renouvellement de la garantie communale à 50 % d'un prêt d'un montant initial de 583 400 € (soit 291 700 €) contracté par l'O.P.H Var Habitat pour financer la réhabilitation de 206 logements « La Blocarde » suite à un réaménagement de dette. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 1 à la convention de garantie avec l'O.P.H Var Habitat	36
AFFAIRE N° 22 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des effectifs	36
AFFAIRE N° 23 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Modification des modalités d'utilisation du Compte Épargne Temps	36

AFFAIRE N° 24 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - AGENCE POSTALE COMMUNALE DE PORQUEROLLES - Convention de partenariat avec La Poste	38
AFFAIRE N° 25 - ÉVÉNEMENTIEL - Casino des Palmiers - Saison artistique 2017/2018 de la ville d'Hyères. Avis du Conseil Municipal.....	41
AFFAIRE N° 26 - SPORTS - Semaine Olympique Française de Voile Hyères TPM - Autorisation donnée à Monsieur Le Maire de signer la convention d'organisation avec la Fédération Française de Voile.....	41
AFFAIRE N° 28 - CULTURE ET PATRIMOINE - La Banque, Musée des Cultures et du Paysage Réalisation d'un outil numérique pour l'exposition permanente - Demande de subvention à l'État - Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles - Provence-Alpes-Côte d'Azur	43
AFFAIRE N° 27 - CULTURE ET PATRIMOINE - La Banque, Musée des Cultures et du Paysage - Restaurations d'œuvres - Demande de subvention à l'État - Ministère de la Culture Direction Régionale des Affaires Culturelles - Provence-Alpes-Côte d'Azur.....	44
AFFAIRE N° 29 - CULTURE ET PATRIMOINE - Site archéologique d'Olbia - Éducation Artistique et Culturelle - Demande de subvention à l'État - Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles	45
AFFAIRE N° 30 - AMÉNAGEMENT - ZAC de la Crestade Demi-Lune - Terrain BLANC DUCROS - Droit de délaissement	46
AFFAIRE N° 31 - DEVELOPPEMENT DURABLE - Convention d'assistance scientifique avec le Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles relative à la transplantation d'espèces protégées dans le cadre de la requalification du boulevard de la Marine - Autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire	47
AFFAIRE N° 32 - HABITAT - Programme « Le Massillon ». Signature d'une convention tripartite d'intervention foncière en habitat complexe entre la Commune d'Hyères, la Métropole TPM et l'EPF PACA	49
AFFAIRE N° 33 - HABITAT - Opération Cœur de Ville (OPAH-RU 2012/2018) - Quatorzième demande de remboursement auprès du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les aides régionales avancées par la Commune auprès des propriétaires privés.....	54
AFFAIRE N° 34 - HABITAT - Opération Cœur de Ville (OPAH-RU 2012/2018) - Quinzième demande de remboursement auprès du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les aides régionales avancées par la Commune auprès des propriétaires privés	54
AFFAIRE N° 35 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - LA CAPTE Parcelle cadastrée section ET n° 0033 formant le lot n° 231 - M. et Mme BONNIER François - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée.....	55
AFFAIRE N° 36 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - LE POUSSET - Parcelle cadastrée section EZ n° 0002 formant le lot n° 31 - Copropriété du 61 allée du Pousset - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée	55

AFFAIRE N° 37 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Aliénation du bien situé 13 Avenue des Mésanges cadastré section IM n° 0160 formant le lot n° 31 au profit de l'indivision PILLOT	56
AFFAIRE N° 38 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Rue Castueil - Vente de terrain à la société PITCH PROMOTION - Parcelle BW n° 342	56
AFFAIRE N° 39 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Stationnement sur voirie Centre-ville - Gratuité à l'occasion des festivités de fin d'année	57
AFFAIRE N° 40 - DIRECTION PREVENTION ET SECURITE - Politique de la Ville - Avenants aux conventions locales d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville	58
AFFAIRE N° 41 - COMMANDE PUBLIQUE - AGRICULTURE ESPACES VERTS - Entretien et nettoyage des espaces verts publics en milieu routier - Accords-cadres à bons de commande - Années 2019 à 2022 - Appel d'offres ouvert - Attribution - Autorisation de signature	58
AFFAIRE N° 42 - COMMANDE PUBLIQUE - PORTS ET ACTIVITES PORTUAIRES - Travaux neufs et de réparations - Installations d'électricité, génie civil des réseaux électriques et hydrauliques, et alimentation en eau potable - Accord-cadre à bons de commande - Années 2019 à 2022 - Mise en appel d'offres ouvert	59
AFFAIRE N° 43 - PORTS - PORT D'HYÈRES SAINT PIERRE - Convention de Partenariat avec le Parc National de Port Cros pour la mise en œuvre d'une exposition thématique	59
AFFAIRE N° 44 - PORTS PORT D'HYERES Saint-Pierre Parking ROBIN Demande d'Autorisation d'Urbanisme pour la requalification du Parking ROBIN - Commune de Hyères	59
AFFAIRE N° 45 - PORTS - PORT D'HYERES Saint-Pierre - Demande de subvention à la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur pour la mise aux normes de la station d'avitaillement du Port Saint-Pierre dans le cadre de la démarche Ports Propres.....	60
AFFAIRE N° 46 - PORTS - PORT D'HYERES Saint-Pierre - Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la mise aux normes de la station d'avitaillement du Port Saint-Pierre dans le cadre de la démarche Ports Propres.....	60
AFFAIRE N° 47 - PORTS - PORT D'HYERES Saint Pierre - Demande de subvention à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la mise en place d'un système de traitement et recyclage des eaux issues des activités de carénage	61
AFFAIRE N° 48 - PORTS - PORT AUGUIER - Demande de subvention à la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'installation de sanitaires à port AUGUIER dans le cadre de la démarche Ports Propres	61
AFFAIRE N° 49 - COMMANDE PUBLIQUE - BÂTIMENTS - Marché d'exploitation des installations de chauffage et de climatisation - Saison de chauffe 2018 -2019 - Marché négocié passé en application de l'article 30-I-1°) du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	61
QUESTIONS ORALES	63

(La séance est ouverte à 14 h 00, par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, maire d'Hyères-les-Palmiers.)

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Je demande à Monsieur Michel GONZALEZ, Directeur général des services, de bien vouloir procéder à l'appel.

(Monsieur GONZALEZ procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE : Merci, le quorum est atteint.

Cette séance du Conseil municipal est un peu particulière, au moins pour l'une des personnes qui y assistent. Je veux parler de Michel GONZALEZ, notre directeur général des services, puisque sauf erreur de ma part, il s'agit de son dernier Conseil municipal, en tout cas dans ses fonctions au titre desquelles il y participe. C'est donc pour moi, et pour chacun d'entre vous, l'occasion de rendre hommage à l'action qu'il a menée, tant du point de vue de l'efficacité que de la loyauté, notamment dans le rôle essentiel qu'il a joué dans les modalités de transfert de personnels et d'investissements entre la commune et TPM, au moment de la création de la Métropole et encore aujourd'hui. Merci à Michel GONZALEZ, et je suis certain que le Conseil municipal s'associe à l'hommage et aux remerciements que je lui adresse.

Je vous propose de désigner Madame Julie LUCIANI en qualité de secrétaire de séance. Elle n'a pas refusé et fait à nouveau l'unanimité. (44 Voix)

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2018

M. LE MAIRE : Cela appelle-t-il des observations de votre part ?

M. SEEMULLER : Il y avait deux fautes d'orthographe que j'avais signalées à Monsieur GONZALEZ. J'en profite pour le saluer au titre du travail qui a été fait avec conscience.

M. LE MAIRE : Pourtant, c'est lui qui a fait les fautes d'orthographe, mais ce n'est pas grave ! Nous lui pardonnerons aujourd'hui ! Ce n'est pas vrai...

Merci beaucoup. Ces corrections étant opérées, je mets aux voix le procès-verbal.

**LE PROCÈS-VERBAL DU 19 OCTOBRE 2018 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
(44 VOIX)**

M. LE MAIRE : Nous avons deux modifications de l'ordre du jour. D'une part, je retire une délibération concernant le remplacement de personnalités dans le cadre de la Commission consultative des services publics locaux, dans la mesure où nous n'avons pas reçu les réponses de toutes les associations concernées. En effet, certaines personnes ont démissionné, mais on ne nous a pas dit qui les remplaçait. Nous reportons donc cela au prochain Conseil municipal afin d'avoir une commission complète.

D'autre part, j'ajoute une délibération concernant le marché d'exploitation des installations de chauffage et de climatisation. En effet, une rupture brutale a eu lieu dans la relation que nous avons avec l'entreprise compétente, laquelle est en liquidation judiciaire. Par conséquent, puisqu'il faut chauffer, nous prenons des mesures d'urgence.

Les trois premières délibérations seront consacrées au transfert des compétences entre la commune et la Métropole. La première est importante, car elle concerne l'évaluation des nouvelles charges transférées à la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

AFFAIRE N° 1 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Évaluation des nouvelles charges transférées à la Métropole Toulon Provence Méditerranée

M. LE MAIRE : Cette délibération porte sur la totalité de la Commission locale des charges transférées, sur l'ensemble de la Métropole, relevant des 12 communes. Vous avez ce tableau qui s'établit à 77 582 340 € en charges nettes transférées en fonctionnement, et 28 459 048 € en investissement.

Je rappelle le principe général valant pour tous les transferts de compétences : lorsqu'une compétence est transférée, les moyens qui permettaient de l'accomplir le sont en même temps. Quand un impôt est transféré, comme ce fut le cas lorsque la taxe professionnelle l'a été à la Communauté d'agglomération, en contrepartie, l'Agglomération avait versé et continue de verser une allocation de compensation de cette somme à la commune. C'est systématique.

Ici, nous avons donc l'application de ce principe pour l'ensemble des compétences qui figurent dans la colonne de gauche du tableau :

- le Plan Local d'Urbanisme ;
- les plages ;
- le patrimoine naturel ;
- la voirie, qui est très importante ;
- les parcs et aires de stationnement ;

- la participation à la gouvernance et l'aménagement des gares ;
- l'habitat ;
- la Politique de la Ville ;
- les eaux pluviales ;
- le crématorium ;
- les services d'incendie et de secours ;
- le service public de défense extérieure contre l'incendie ;
- la contribution à la transition énergétique ;
- la distribution publique d'électricité et de gaz ;
- les réseaux de chaleur ou de froid ;
- la création et l'entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

C'est l'ensemble des compétences qui ont été transférées avec la création de la Métropole.

Un travail de bénédictin a donc été mené à Hyères, sous la direction de Monsieur GONZALEZ et avec l'ensemble des services concernés, pour identifier et évaluer, en premier lieu, les charges courantes de fonctionnement liées à ces compétences. Il existait à la fois des recettes et des dépenses de charges courantes pour chacune de ces compétences ; elles ont donc été identifiées et notées. Du point de vue de ces charges courantes de fonctionnement, le transfert est le solde entre les dépenses et les recettes.

Dans le même temps, pour le fonctionnement, il fallait identifier le personnel transféré, ce qui est encore plus compliqué. C'est simple quand il est transféré à 100 %, mais dans notre commune, par exemple, de nombreux agents étaient dans un service où ils travaillaient essentiellement pour la voirie, mais également un peu pour le bâtiment, ou essentiellement pour la propreté, mais également un peu pour la voirie. Il a donc fallu estimer la part relative, en pourcentage, et n'imputer que la part relevant de compétences transférées.

Il est à noter que les charges courantes dont je parlais ont été calculées sur la moyenne des trois dernières années, tandis que pour le personnel, il s'agit d'une évaluation correspondant à la réalité de 2017. Par conséquent, à chaque fois, il était tenu compte du nombre et de ce que ces agents gagnaient, puisqu'il s'agissait de cadres A, B ou C. Par exemple, pour la voirie, 6 600 000 € de salaires sont imputés à l'AC de fonctionnement ; pour l'habitat, le montant est de 164 538 €, etc.

Ces évaluations étant faites, à ce moment-là, on peut connaître ce que l'on appelle l'allocation de compensation de fonctionnement : c'est la somme du solde des charges courantes (les dépenses moins les recettes) et de l'évaluation des salaires. Cela donne une allocation de compensation de 8 304 390 €.

Voilà l'évaluation stricte des charges transférées en termes de fonctionnement, qui donne la principale définition de l'allocation de compensation.

En accord collectif des maires et de TPM, 10 % du montant des salaires transférés viennent s'ajouter. En effet, les salaires dont j'ai parlé jusqu'ici concernent des personnes qui sont dans l'exécution et le fonctionnement direct de la compétence, mais quand on fait de la voirie et que l'on lance un marché, on fait appel à la Commande publique, au service des Finances, au service des Achats, éventuellement au service Juridique et, bien entendu, toujours au service des Ressources humaines, pour tout le personnel. Or ceux-là ne sont pas transférés. L'idée a donc été de définir un pourcentage forfaitaire de 10 % pour ces services support associés, cette somme étant définie globalement, et non pas pour chaque service. Néanmoins, demain, si une ou deux personnes de l'un de ces services décident d'aller renforcer les supports de TPM, ce sera déduit de cette somme-là.

L'allocation de compensation de fonctionnement est donc constituée de la somme des charges courantes transférées (les dépenses moins les recettes), des dépenses salariales transférées et de ces 10 % dont je viens de parler. Pour la commune d'Hyères, elle s'élève à 15 376 656 €.

Ne soyons pas étonnés, ce n'est pas un cadeau : on transfère les moyens financiers, mais bien entendu, les services continuent à être rendus par les mêmes.

Le deuxième volet de la CLECT porte sur l'allocation de compensation d'investissement, calculée sur la moyenne des investissements des sept dernières années. En effet, on sait très bien ce qui se passe en la matière : on peut avoir des investissements très importants une année et beaucoup moins une autre. Par conséquent, si on ne raisonne pas en moyenne, étant donné que l'allocation est figée pour « l'éternité », sauf clause de revoyure régulière, on risque de la voir surévaluée ou sous-évaluée.

On a donc analysé les dépenses et les recettes d'investissement, compétence par compétence, et le solde est attribué à TPM à chaque fois.

Il y a une chose très importante à voir. Par exemple, je prends la ligne « Voirie » : en moyenne, nous avons 5 197 042 € de voirie sur les sept dernières années, mais il faut déduire de cela les retours sur récupération de TVA et les subventions que nous avons pu avoir pour ces investissements afin d'obtenir une valeur nette transférée. Le montant de l'investissement retenu dans l'allocation de compensation n'est pas brut, mais réalisé, et ce n'est pas une inscription budgétaire. Ce montant est calculé déduction faite des subventions et du retour en fonds de compensation de TVA. À ce moment-là, on trouve donc le montant transféré.

Pour la voirie, la moyenne est de 5 197 042 € accomplis chaque année, mais 1 484 000 € relèvent de la TVA et des subventions, ce qui donne un solde imputable de 3 712 351 €.

On fait cela pour toutes les lignes investissement, et on trouve une somme de 7 137 283 € pour l'allocation de compensation d'investissement.

Il s'agit d'investissements qui ne sont pas reconnus d'intérêt métropolitain. Si des investissements d'initiative locale, comme la place Clémenceau, la promenade en bord de mer ou, demain, l'érosion du tombolo, le sea-line ou Decugis, sont reconnus d'intérêt métropolitain, ils ne seront pas dans ce tableau ; ils seront directement payés par TPM, sans que la commune n'ait à apporter quoi que ce soit. Dans le cas présent, on est vraiment dans ce que l'on appelle le récurrent, à savoir ce qui constitue le fonctionnement habituel d'une commune pour l'entretien des voiries, les petites réalisations, etc.

Au total, l'allocation de compensation qui sera versée est de 22 454 442 €, dont 15 376 656 € en fonctionnement, mais vous ne trouverez pas ces 15 M€ dans les prochains budgets. En effet, étant donné qu'à l'heure actuelle, nous disposons de l'allocation de compensation de TPM, qui nous est versée notamment du fait du transfert de la taxe professionnelle, c'est le solde entre ces 15 M€ et ce qui nous est versé actuellement qui sera payé.

Voilà quelles sont les modalités. Vous comprenez que c'est un peu compliqué.

En termes d'effectif, 240 personnes sont touchées, dont environ 130 sont à plein temps. Une partie des autres travaille majoritairement pour TPM et en partie pour nous, et dans ce cas, TPM les paiera, puis nous rembourserons le solde. Dans le cas des personnes travaillant majoritairement pour la Mairie et pour une moindre partie pour TPM, c'est nous qui paierons, et TPM nous remboursera le solde. Je reconnais que tout cela est d'une simplicité biblique, mais il s'agit de la nécessité et des obligations d'une modalité de transfert.

Je crois que j'ai à peu près résumé les modalités de ces calculs. Vous imaginez le travail considérable que chaque service a dû effectuer pour définir tout cela. Par exemple, pour la rubrique « Aménagement », comment se partage le temps des personnes du service Aménagement entre ce qui, demain, relèvera de la commune ou de TPM ? Il faut l'évaluer en fonction de l'expérience passée, et c'est donc assez compliqué.

Ces modalités sont arrêtées. Au bout d'un an, une évaluation sera faite, et si l'on s'aperçoit que des erreurs ont été commises, il existe une clause de revoyure pour corriger à la marge ce qui aura été ainsi décidé.

Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais vous dire sur ce sujet.

Je ferai une dernière observation. Lorsque l'on regarde rubrique par rubrique, par exemple les plages ou les parkings souterrains, et que l'on compare entre les communes, on voit des différences fondamentales, mais on a compris pourquoi – je prends ces deux exemples caricaturaux. En effet, en ce qui nous concerne, les plages sont très importantes, mais il y en a un peu moins au Revest, à Ollioules ou ailleurs. S'agissant des parkings souterrains, ils nous rapportent, parce que nous sommes en DSP, comme Toulon – ce sont les deux seules communes. Nous n'avons donc pas de dépenses, mais la perception d'une redevance. Par conséquent, au lieu de transférer du « plus », nous récupérons du « moins ». Pour toutes les autres communes, c'est le contraire, puisqu'elles n'ont pas de DSP. Pour chaque ligne, il existe une explication des différences, parce que les communes sont différentes, mais je crois que l'évaluation a été faite le plus objectivement possible.

M. SEEMULLER : Nous sommes dans une grande complexité, Monsieur le Maire. Merci d'essayer de nous éclairer, mais nous aurons besoin d'un peu plus de temps.

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2019, aurons-nous la situation initiale d'un budget 2019 qui sera la traduction de 2018 et, ensuite, cette rupture qui s'opérera selon la répartition entre la Métropole d'un côté et la Ville de l'autre ?

M. LE MAIRE : Le budget 2019 de la commune tiendra compte de tout cela, et il ne comprendra que les activités communales, plus les allocations de compensation.

M. SEEMULLER : Par conséquent, il y aura deux budgets dans un. Peut-on dire cela ?

M. LE MAIRE : Non. Si vous le permettez, je vais approfondir.

Du point de vue de l'allocation de fonctionnement, comme vous le savez, une antenne TPM est créée dans chaque commune, parce que nous avons souhaité que la proximité demeure ce qu'elle est aujourd'hui. En général, elle sera dirigée par le directeur général des services techniques de la commune – Monsieur GALLERON, en ce qui nous concerne –, et le responsable politique sera le maire. Cela ne changera donc rien au phénomène. Bien entendu, c'est nous qui définirons les objectifs, les travaux à faire, etc., mais la description ne figurera pas dans notre budget ; il y aura simplement la somme AC. Dans le même temps, nous transmettrons à TPM notre programmation pluriannuelle d'investissements.

M. SEEMULLER : Par ailleurs, de ce que j'entends, le poste de facturation sera le plus important de la Ville. Avec la facturation de l'allocation et les réattributions, j'imagine que le service financier deviendra un poste prépondérant.

M. LE MAIRE : Non, à mon avis, ce sera simple. En réalité, ce service sera le plus épargné, parce que désormais, pour toutes ces sommes-là, le service financier fait un chèque au budget ; ensuite, c'est TPM qui gère. Nous ne payons que la totalité et, ensuite, à chaque fois, TPM paiera la facture de tous les travaux.

M. SEEMULLER : Derrière, la question des contentieux et des discussions entre la Métropole et la Ville sur la refacturation se posera. Existe-t-il une espèce de chambre de compensation ou quelque chose de ce type ?

M. LE MAIRE : Non, il n'y a pas de refacturation. Une décision est prise par l'antenne, puis exécutée par TPM. Par la suite, ce sont les services de TPM qui font la facturation, etc.

Bien entendu, notre service Finances n'est pas pléthorique, comme tous nos services. D'ailleurs, je lui rends hommage, car il a été également très sollicité. Néanmoins, compte tenu des transferts de compétences, on pourrait imaginer qu'une, deux ou trois personnes du service Finances iront à TPM pour assurer ce qu'ils faisaient ici sur ces compétences.

M. SEEMULLER : Enfin, la recherche de l'équivalent temps plein ou du poste plein transféré n'est-elle pas meilleure, parfois, plutôt que de travailler à 60 % pour l'un et à 40 % pour l'autre ?

M. LE MAIRE : Là, c'est compliqué. Par exemple, quand vous avez deux personnes travaillant à 70 % pour l'une et 30 % pour l'autre sur la compétence transférée, on pourrait dire que l'une travaillera à 100 % et l'autre à 0 %. C'est vrai, mais les estimations ont été faites selon leurs compétences et leurs souhaits, ainsi que selon l'organisation et l'efficacité du fonctionnement des services. Quelquefois, nous sommes allés dans cette direction avec l'accord des agents, lequel est nécessaire.

Si je prends la voirie et la propreté, le problème est que nous avons parfois des agents qui font les deux en même temps. Plutôt que d'avoir deux personnes totalement spécialisées en mettant des 100 %, parfois, des économies logistiques ou de présence sont naturellement réalisées. Les services fonctionnent ainsi. Nous n'avons donc pas forcé la dose. Chaque fois que nous avons pu simplifier, nous l'avons fait, et je crois que l'estimation a été acceptée par tout le monde, y compris par les agents, lesquels restent dans la situation qui était la leur. Cela ne perturbe pas ce qu'ils faisaient, et ils continuent à faire exactement la même chose. Pour une partie du temps, c'est la commune, et pour l'autre partie, c'est TPM, mais la responsabilité politique est la même, à savoir le maire, et le responsable administratif reste le directeur des services techniques. Par conséquent, en réalité, ils font toujours la même chose.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. POLITI : Merci, Monsieur le Maire. En premier lieu, comme vous l'avez dit, il faut féliciter tous les services pour le travail accompli, et permettez-moi, à mon tour, de souhaiter une belle et longue retraite à Michel GONZALEZ.

Nous avons vu que le côté technique est plus que complexe, mais je pense qu'aujourd'hui, le problème de fond se pose également, comme partout en France.

Je voudrais rappeler que le 21 avril 2017, notre groupe a voté la transformation de l'agglomération TPM en métropole, mais nous avons insisté sur le fait que pour Hyères, de notre point de vue, cela représentait la perte de son identité et de sa souveraineté.

Sauf un éventuel changement d'orientation – mais selon nous, ce n'est pas le cas aujourd'hui –, nous continuons à penser que Hyères se transformera en fraction de commune, et son maire en adjoint spécial. En effet, on voit, entre autres, que nous avons perdu un grand nombre de prérogatives, dont celles qui me paraissent assez capitales, comme les finances ou l'urbanisme.

M. LE MAIRE : Nous n'avons pas perdu les finances.

M. POLITI : Certes, mais on voit qu'il existe tout de même des flux très complexes.

M. LE MAIRE : Oui, mais le service Finances n'est pas transféré.

M. POLITI : Aujourd'hui, je pense que les Hyéroises et les Hyérois sont en droit de se demander ce que la Métropole leur apportera comme plus-value dans leur vie au quotidien, par exemple en matière de sécurité ou de proximité.

Nous avons parlé des trois pôles qui sont en train de se créer (le pôle Centre avec Toulon, le pôle Ouest avec la Seyne-sur-Mer et le pôle Est avec Hyères-les-Palmiers), ce qui nous paraît fondamental. Vous avez également parlé de la création des antennes, et cela va dans le bon sens. Toutefois, encore faudra-t-il que chaque commune – nous penserons à la nôtre en priorité – en tire une certaine autonomie dans différents domaines.

Aujourd'hui, la Métropole n'est pas en place, et ce chantier nous paraît immense, mais de notre point de vue, certains dossiers sont tout de même prioritaires. Je pense en particulier aux déplacements urbains – nous le répétons depuis des années. Nous ne dirons pas que c'est le néant, mais cela évolue très lentement sur notre commune. Permettez-moi d'être un peu interrogatif lorsque je vois que l'on parle toujours de l'arrêt du TCSP à l'université... Cela signifie que l'Est n'existe pas. Il est vrai que quelques années auparavant, j'ai fauté en créant les navettes gratuites, mais je pense que cela a été une bonne avancée pour la commune d'Hyères, et vous avez eu le courage politique de les maintenir.

Par ailleurs – pour faire plaisir à Madame DEL PERUGIA, mais je suis un peu de son avis –, la création des pistes cyclables me paraît au point mort.

Puis, il y a surtout ce pôle multimodal, qui nous paraît indispensable. On en parlait de mon temps, et on continue à en parler du vôtre, mais pour l'instant, on ne voit rien venir, et on se rend compte qu'en réalité, pour avoir un service efficient, il faudra avoir ce pôle multimodal à Hyères. Or aujourd'hui, la Métropole est boiteuse, puisqu'il en existe un à Toulon et un autre à la Seyne, depuis très longtemps, mais il n'y en a pas chez nous.

D'autre part, concernant le PLU, il faudra tenir compte de l'avis des Hyéroises et des Hyérois qui, de notre point de vue, sont loin d'être unanimes à soutenir la politique actuelle de bétonisation à outrance.

Par conséquent, vous comprendrez que, loin d'aller contre la loi, notre groupe souhaite que la Métropole fonctionne, mais différemment, et qu'elle soit un peu plus à l'écoute des habitants de la troisième ville du Var.

Toutes ces remarques ont été reprises en partie dans un article de *Var Matin*, il y a deux jours, me semble-t-il, dans lequel des maires du Var partageaient cette même inquiétude. D'ailleurs, je pense que de nombreux maires en ont parlé lors du dernier congrès qui s'est tenu cette semaine. Là aussi, il faudra tenir compte de cet avis, et la Métropole doit évoluer dans ce sens.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres interventions, j'apporterai quelques réponses.

Vous avez évoqué la sécurité, mais elle n'est pas transférée. Il n'est donc pas utile d'en parler.

Les pôles seront une démarche progressive. Le souhait de créer des antennes est l'affirmation de la volonté de proximité. Quand vous avez une antenne où le personnel, le responsable politique et le directeur administratif sont identiques, ce sera la même chose. Je crois que nous bénéficierons de certaines économies d'échelle avec TPM, mais il n'y a pas de difficulté.

Vous parlez des avantages de la Métropole. J'y reviendrai tout à l'heure, mais ils sont très simples : Clémenceau, le bord de mer, l'avenue Decugis, le pôle d'échange multimodal, le tombolo, le sea-line, etc. ne pèsent plus sur le budget communal, ce qui n'est pas secondaire. Des moyens colossaux seront apportés à la commune.

M. POLITI : Excusez-moi, Monsieur le Maire, puis-je vous répondre par rapport à cette réflexion ?

M. LE MAIRE : Oui.

M. POLITI : Il est bien beau de dire qu'il existe un transfert financier en notre faveur vers TPM, mais en fin de compte, c'est nous qui payons les impôts. Qu'ils soient payés au niveau de TPM ou d'Hyères, ce sont eux qui servent à payer ce genre de dépenses.

M. LE MAIRE : J'y reviendrai. Certes, mais quand c'est TPM qui paie, il s'agit d'une répartition sur l'ensemble des contribuables de la Métropole. Étant donné que l'activité d'Hyères est plus forte que celle de la majorité des villes de TPM, je ne veux pas être sévère avec les contribuables des autres communes, mais ils viennent financer largement ce qui est d'intérêt métropolitain à Hyères, et c'est légitime.

Il faut bien comprendre que toutes les communes ne peuvent pas avoir des projets d'intérêt métropolitain. En effet, il est très difficile de définir un tel projet au Revest ou dans une petite commune, parce que l'intérêt métropolitain est un rayonnement sur l'ensemble de la Métropole. C'est fondamental. Quand vous refaites le bord de mer, cela concerne l'arrivée de l'aéroport, ce qui constitue un bénéfice pour l'ensemble de ceux qui viennent ; or d'autres n'ont pas d'aéroport. Je pense donc que c'est un avantage très important.

S'agissant du déplacement urbain, je crois que nous avons fait beaucoup de progrès. Je ne pourrai pas les citer ici, mais chaque fois que l'on a demandé quelque chose - je pense notamment à la presqu'île de Giens –, on a eu satisfaction. Selon une enquête de *Capital*, le système de transport à TPM est le n° 1 en France. Cela été cité ce matin, et d'autres, comme Monsieur KBAIER, étaient présents pour l'entendre. *Capital* dit peut-être n'importe quoi, et peut-être d'autres journaux sont-ils plus compétents, mais j'ai cité la source. Je ne dis pas que c'est l'Évangile ; je dis que des gens tout de même sérieux estiment que tel est le cas.

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, vous prenez l'autoroute comme nous...

M. LE MAIRE : Là, vous me faites le coup de celui qui dit : « Vous dites qu'il n'y a plus de chômage, mais je connais quelqu'un dans mon immeuble qui est au chômage. ». Je crois qu'il faut raisonner globalement, et non pas de façon sentimentale.

Effectivement, vous aviez mis en place les navettes, et c'est une bonne idée. Elles n'étaient pas réglementaires, et nous avons règlementé...

M. POLITI : C'est ce que j'ai dit, et j'ai plaidé coupable.

M. LE MAIRE : Vous serez acquitté de ce point de vue. À ma demande, TPM acceptait de déroger.

D'autre part, honnêtement, la création de pistes cyclables qui aura lieu dans les prochains mois est très importante. TPM en mettra une en place d'Arromanches à Giens dans les mois à venir, ce qui est fondamental, car on connaît la difficulté des pistes cyclables. Si nous refaisons Decugis, c'est pour en avoir une le long de l'avenue, sur trois ou quatre kilomètres, etc. Elles sont donc véritablement au cœur du projet.

S'agissant du pôle d'échange multimodal, évidemment, cela ne se fait pas en un jour, mais des choses fondamentales sont faites, et ce projet est très avancé. Il l'est d'autant plus que l'acquisition foncière de l'assiette des terrains de la gare a été faite, notamment par TPM, ainsi que pour le terrain de boules, en ce qui nous concerne, car je voulais l'exclure de toute spéculation éventuelle.

La réflexion porte sur le stationnement de cars, de taxis et de voitures, avec 500 places de parking, en partie souterrain, ce qui est important, ainsi que sur la liaison en site propre entre la gare, le port et l'aéroport, de manière très avancée.

Le pôle d'échange multimodal est donc vraiment une affaire que TPM mène avec efficacité et qui a beaucoup progressé.

Quant à la loi SRU – nous aurons peut-être l'occasion d'en parler ultérieurement –, si vous me dites qu'il y a des critiques à faire sur certaines politiques, je dois dire que ce n'est pas un problème. Les maires qui se sont exprimés dans la presse l'autre jour – je les comprends tout à fait – sont des maires de petites communes qui n'ont pas toutes les contraintes que nous avons. En effet, les communes ayant plus de 60 M€ de budget ont une contrainte énorme et tout à fait particulière, liée à la réglementation Cahors.

Néanmoins, les choses étant ce qu'elles sont, je crois véritablement que les moyens que TPM a déjà donnés à la commune ces deux dernières années et ceux que nous obtenons progressivement, avec la place que Hyères prend désormais dans TPM, démontrent que la Métropole, une fois que ce que vous dites sera maîtrisé... C'est la raison pour laquelle il ne faut pas un maire faible, ni un directeur des services techniques transparent, et que la mobilisation du personnel est nécessaire, mais une fois que ces trois variables seront satisfaites, je crois que les choses pourront être efficaces.

Mes chers collègues, à présent, je mets cette délibération aux voix.

M. DONZEL : Monsieur le Maire, j'ai juste une question. Il me semble que nous n'avons pas eu ce document (*parlant du tableau projeté*). Pourrions-nous l'avoir, s'il vous plaît ?

M. LE MAIRE : Oui, il n'y a pas de problème. Je l'ai fait établir pour être plus pédagogique.

M. DONZEL : Ce n'est pas un problème, mais il est difficile pour nous de travailler complètement sans ces éléments.

M. LE MAIRE : Vous l'aurez.

Je mets aux voix cette CLECT globale TPM. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 40 VOIX

4 Abstentions : M. KBAIER, Mme COLLIN, M. COLLET, M. EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N° 2 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Transfert des résultats 2017 du budget annexe de l'EAU à la Métropole Toulon Provence Méditerranée

M. LE MAIRE : L'eau étant transférée, nous transférons le solde du budget de l'eau avec la compétence. Il s'élève à 1 285 000 €, avec l'idée que cela couvrira des restes à réaliser de travaux de 491 000 €, et les 800 000 € restants sont d'ores et déjà stockés pour la réalisation de la conduite en eau potable pour Porquerolles qui, ensuite, sera totalement portée par TPM et qui, bien sûr, ne coûtera pas 800 000 €.

Là, on voit directement l'effet « Métropole » : cela ne viendra pas peser sur notre budget, puisque ce sera géré par TPM, qui fera ce qu'elle devra faire sur le budget de l'eau.

Je mets aux voix ce transfert de solde. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 40 VOIX

4 Abstentions : M. KBAIER, Mme COLLIN, M. COLLET, M. EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N° 3 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Transfert partiel du prêt n° MON276818EUR de la Commune d'Hyères vers la Métropole Toulon Provence Méditerranée. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de reprise de prêt avec Dexia Crédit Local et la Métropole

M. LE MAIRE : Les emprunts sont également transférés. La commune d'Hyères en avait contracté un en 2011, mais il couvrait trois compétences : 3,7 M€ pour le budget principal de la Ville, 700 000 € pour le budget annexe du port et 700 000 € sur le budget annexe de l'eau. Il est transféré pour la partie « Eau », le capital restant dû étant de 474 450 €. Pour le reste, les compétences n'étant pas transférées, cela reste communal. Il est vrai que quand on peut faire simple, parfois, on fait compliqué, mais nous sommes obligés d'ajuster.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 40 VOIX

4 Abstentions : M. KBAIER, Mme COLLIN, M. COLLET, M. EYNARD-TOMATIS

M. LE MAIRE : Il s'agissait des trois délibérations concernant TPM, et j'ai souhaité commencé la deuxième étape plus communale par l'élection par vos soins de l'adjoint spécial de l'île du Levant.

AFFAIRE N° 4 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Élection de l'Adjoint Spécial de L'Île du Levant

M. LE MAIRE : Il n'est pas nécessaire de rappeler que nous avons perdu Jean-Louis Viale, ni l'émotion que cela a suscitée, ni la très grande compétence et conscience avec laquelle il avait rempli sa fonction. Après un délai qui me paraissait nécessaire, aujourd'hui il est important d'avoir un agent spécial. Quand je dis « aujourd'hui », ce n'est pas une façon de parler, car si notre commune a un peu souffert des intempéries d'hier, aujourd'hui le Levant est extrêmement atteint. J'ai vu des images de la montée de l'île : c'est une cascade, et c'est vraiment très compliqué.

Par conséquent, il est capital d'avoir un correspondant. Parce que c'était notre idée, ainsi que celle de Jean-Louis Viale, et parce qu'ayant réuni sept ou huit responsables du Levant, ils ont unanimement confirmé cette proposition, je vous propose d'élire Frédéric CAPOULADE, à qui j'ai demandé de venir, à ce poste d'adjoint spécial.

Il connaît parfaitement le Levant, puisque ses parents ont découvert l'île en 1949. Il a fait une carrière professionnelle dans la marine marchande, conduisant de grands ferrys et des navires à grande vitesse au sein de la SNCM. Il est à la retraite depuis 2005 et installé complètement au Levant depuis 2008. Très investi dans la vie associative levantine, il a été conseiller syndical de l'ASL du domaine d'Héliopolis, et il est actuellement secrétaire et vice-président de l'association culturelle et sportive « Agir O Levant ». Son épouse, même si ce n'est pas elle que nous élisons, a été présidente du CIL, et il est également président de l'association « Souffleurs d'écume Écoscience Provence », qui œuvre, d'une part, pour la protection des mammifères marins et, d'autre part, pour le commerce engagé dans la région de Brignoles.

Voilà, mes chers collègues, la proposition que je soumets à vos suffrages. En vous priant de bien vouloir m'excuser, je souhaite que le vote se fasse à bulletin secret, car même s'il n'y a qu'un candidat, je veux que l'on ne puisse pas déroger à cette règle imposant de procéder ainsi dès lors que l'élection est nominative.

(Vote à bulletin secret.)

Le résultat est celui que l'on pouvait espérer : avec 44 voix sur 44 présents ou représentés, Monsieur CAPOULADE est élu Adjoint spécial du Levant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

M. LE MAIRE : Comme le veut la tradition, je vais lui remettre l'écharpe correspondant à ses nouvelles fonctions. Félicitations, au nom de tout le monde !

M. CAPOULADE : Je dirai juste un petit mot. Comme Monsieur le Maire l'a dit, j'ai été capitaine de navire. Ensuite, au Levant, j'ai souvent été matelot et second de Jean-Louis Viale sur son bateau. Me voilà donc le remplaçant, un peu comme capitaine du Levant, parce que nous sommes un peu comme un bateau, cette île étant la plus éloignée de la commune d'Hyères.

Je vous remercie tous, et j'essaierai de suivre le chemin tracé par mon prédécesseur.

M. LE MAIRE : Puisqu'à un moment donné, nous abordions des commentaires de la vie nationale, l'autre jour, je me faisais la réflexion suivante : imaginons que, dans la commune, il n'y ait pas de CIL, ni d'adjoint spécial, ni de syndicat, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas de corps intermédiaire, ce serait ingérable. Vous avez 60 000 personnes qui demandent individuellement quelque chose, et il est vrai que le grand défi, peut-être au niveau national, aujourd'hui, après ce qui s'est passé, que je ne juge pas, est de construire ou de reconstruire une organisation démocratique qui restaure des corps intermédiaires qui soient des interlocuteurs. Tout à l'heure, nous avons eu la visite de « gilets jaunes » : je respecte leur engagement, mais aujourd'hui, on voit bien que la difficulté est de savoir qui parle avec qui, et c'est là que l'on s'aperçoit que les corps intermédiaires ont un sens. Je me faisais la réflexion : dans une commune, comment ferait-on s'il n'y avait pas ces filtres, ces interlocuteurs, ces simplifications ?

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, je pense qu'il ne s'agit pas seulement d'une question nationale, mais également locale, et finalement, au fond, c'est la question de notre démocratie, où tout le monde pense avoir accès à tout. Cette évolution des réseaux sociaux, dont nous sommes tous conscients qu'ils constituent un apport indiscutable au niveau de la technologie, de la manière de communiquer, etc., pose également une question-clé : est-ce que la démocratie, demain, c'est « moi qui décide que... », et que le « nous » s'efface derrière cela ?

Je pense, comme vous, que surtout au niveau local, de ce que nous sommes, les uns et les autres, engagés à la fois au niveau politique, associatif et syndical, il s'agit de cette manière de faire et de ce que nous représentons au quotidien. Je parle là en tant qu'adjoint spécial de Port-Cros : dans la petite communauté des îles, que ce soit le Levant, Porquerolles ou ailleurs, comment allons-nous cristalliser ces évolutions de société et ramener les gens à la réflexion du « moi » vers le « nous » ? Je dois dire qu'aujourd'hui, ce n'est pas écrit.

M. LE MAIRE : Néanmoins, vous existez, et on peut donc penser que cela puisse se faire.

M. SEEMULLER : En tout cas, il est de notre responsabilité à tous de porter cette idée que ce n'est pas le « je » qui domine, mais le « nous ».

M. LE MAIRE : Absolument. C'est une belle formule.

**AFFAIRE N° 5 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Commission
Consultative des Services Publics Locaux de la Commune d'Hyères les
Palmiers Nomination des représentants des associations locales -
Modifications**

DÉLIBÉRATION RETIRÉE DE L'ORDRE DU JOUR

**AFFAIRE N° 6 - RÈGLEMENT GÉNÉRAL A LA PROTECTION DES DONNÉES
(RGPD) - Adhésion de la Mairie d'HYERES à l'Association Française des
Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel (AFCDP) et
charte de déontologie des délégués à la protection des données s'y rapportant.
Autorisation de signature de Monsieur le Maire au titre de l'exercice 2019**

M. LE MAIRE : Il s'agit d'une affaire avec la CNIL. Nous avons un référent local, Jean-Max TEISSIER, qui est rattaché à la Direction générale des services, et on nous demande d'adhérer à l'Association française des correspondants à la protection des données à caractère personnel. Le but est de préserver un respect de l'intimité des personnes au-delà des progrès du numérique.

Il s'agit d'une simple adhésion. Avez-vous des questions ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 7 - CONTENTIEUX - Reprise d'une provision pour risques afférents
aux litiges et contentieux - SA JENZI**

M. CORNILEAU : Cette affaire est vieille de huit ans, mais il s'agit d'une très bonne nouvelle pour les finances de la commune.

(Lecture de la délibération.)

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 8 - CONTENTIEUX - Reprise d'une provision pour risques afférents aux litiges et contentieux - SARL ANIMAL FOCUS

M. CORNILEAU : Mes chers collègues, je vous rappelle que le 14 septembre 2018, nous avons voté la reprise partielle de la provision pour un montant de 14 000 € afin de régler la condamnation de la commune. La provision initiale était de 50 000 €, et il reste donc ce différentiel de 36 000 € que nous reprenons aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Même vote ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

M. LE MAIRE : Je rapporte les délibérations suivantes. En effet, nous nous réjouissons de la présence de Robert DESERVETAZ ici, mais il a été obligé de s'absenter une quinzaine de jours pour des raisons de santé. Tout va mieux et, la prochaine fois, je n'empiéterai pas sur ses plates-bandes !

AFFAIRE N° 9 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget Principal - Admission en non-valeur

M. LE MAIRE : Il y a un état de 53 391 €. Je vous rappelle que les admissions en non-valeur s'appliquent lorsque l'agent comptable, désespéré, considère que la recherche de ceux qui n'ont pas payé coûte plus cher que de mettre en non-valeur.

Vous avez la liste, et je n'ai pas de commentaire particulier à faire.

Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 10 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORT D'HYERES -
Admission en non-valeur**

M. LE MAIRE : Nous avons la même difficulté pour le budget du port d'Hyères, et la somme s'élève à 21 981,33 €.

Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 11 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les
Palmiers - Décision modificative n° 2 - Exercice 2018**

M. LE MAIRE : Il s'agit d'une décision importante et particulière, notamment liée à la création de la Métropole et à ses effets positifs, mais pas seulement.

Si vous le voulez bien, je vais commenter les décisions prises dans cette DBM, tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement, mais sur les grandes masses.

Sur le fonctionnement, en dépenses, nous avons une augmentation de 557 242 €. Il s'agit d'un complément pour les charges courantes concernant l'eau, l'électricité et le carburant – c'est un ajustement. Une somme importante, de 1 568 440 €, concerne l'excédent de budget de l'eau, dont nous parlions précédemment, qui est transféré en dépenses de fonctionnement à TPM.

En recettes, la somme importante de 895 516 € relève de la provision JENZI que nous venons d'évoquer.

Nous équilibrons ce budget de la DBM à 2 257 822 €. De ce point de vue, pour le fonctionnement, il s'agit donc d'une DBM relativement réduite.

En revanche, ce n'est pas le cas pour la DBM « Investissement », qui est très particulière, parce que des mouvements très importants sont réalisés, tant en dépenses qu'en recettes, et sont généralement de très bonnes nouvelles.

Nous aurions pu présenter un budget en équilibre. Comme on le fait souvent, on invente un peu n'importe quoi, le budget est en équilibre, on ne pose pas de questions et on passe. C'est peut-être simple, mais ce n'est pas transparent. Là, nous avons le droit, comme ce sera le cas, de voter un budget d'investissement en suréquilibre, mais au moins, la réalité qui sera héritée au compte administratif sera vraie, et non pas transformée.

En dépenses d'investissement, nous enlevons 7 300 000 €, qui sont liés à la prise en compte directe de Clémenceau et du bord de mer par la Métropole. Vous comprenez que cela déstabilise un budget.

Nous enlevons 3 760 000 € – c'est plus habituel, mais nous aurions pu les laisser en report –, qui sont dus à un décalage dans le temps de dépenses liées à la Banque de France, à la base nautique et à la Maison du Commandant. Nous paierons ces sommes en 2019, mais plutôt que de les avoir en report, nous les enlevons, puis les remettrons.

Nous enlevons également 2 030 000 € – là, c'est un peu plus compliqué : il s'agit de dépenses de voirie que nous devons faire pour le compte de TPM dans la période transitoire que nous venons de connaître et que TPM nous aurait remboursées, mais que finalement, nous n'avons pas faites, parce qu'il n'y avait pas à les faire. Elles sont donc enlevées du budget.

D'autre part, nous avons une opération patrimoniale pour 6 386 554 €, que l'on retrouve en dépenses et en recettes. C'est donc neutre, sauf que cette somme correspond à deux éléments : 1,7 M€ concernent des locaux du Parcours des Arts achetés par VAD, qui rentrent dans notre patrimoine, et 4 570 000 € portent les travaux que VAD avait effectués pour le compte de la commune sur l'avenue Clotis, mais étant donné que cela rentre dans le patrimoine, nous récupérerons la TVA. C'est donc intéressant, puisque de ce fait, sur ces 4 570 000 €, nous récupérerons environ 700 000 € de TVA.

Voilà quelles sont les grosses variations en dépenses.

Il y en a également en recettes. Nous aurions pu ne pas l'inscrire, mais de toute façon, ce serait apparu au compte administratif : il y a eu davantage de ventes de baux emphytéotiques que prévu initialement dans le budget, même si une vente importante a été légèrement différée, à savoir celle à un cabinet de radiologie que certains connaissent et qui doit s'installer en face de l'hôpital. Par conséquent, le solde des suppléments de vente de baux emphytéotiques et du report de la vente d'un terrain à ce cabinet nous conduit à ajouter 556 500 € en recettes.

Le deuxième élément supplémentaire, lourd, en recettes, est la vente du CFA. Je vous rappelle que lorsque nous l'avons vendu, nous avons accordé à la société Belambra, qui achetait, un paiement en trois échéances (4 M€ la première année, puis 2 M€ et 2 M€ en 2019), sauf s'ils terminaient avant. Or ils ont fini en 2018. Nous encaissons donc les 2 M€ de 2019 de façon anticipée.

D'autre part, on retrouve également les opérations patrimoniales.

Cela se traduit par un suréquilibre du budget d'investissement, puisqu'en recettes, au total, nous avons plus de 7 M€ de plus, et en dépenses, nous avons près de 7 M€ de moins, ce qui fait un suréquilibre de l'ordre de 14 M€. C'est une somme considérable, intéressante et qui peut permettre à la commune de voir l'avenir avec une grande confiance, d'abord en termes de trésorerie, puisqu'elle est abondante.

Elle est également sécurisante en cas de situation d'incertitude qui se transformerait en risques. Je prends deux exemples.

Au niveau de la loi SRU, nous sommes dans une situation convenable, mais nous ne satisferons jamais les 25 % imposés par la loi. En effet, nous devons être à 14,5 % aujourd'hui, et même si nous faisons beaucoup, quand nous seront passés à 16 %, ce sera déjà bien. Il ne faudrait pas qu'à un moment donné, il y ait une crise de l'État, qui soit locale ou nationale, disant : « Maintenant, tous ceux qui ne sont pas à 25 % paient une amende loi SRU. » Je vous rappelle tout de même qu'autour de nous, Six-Fours, Le Pradet, La Valette, La Crau et Carqueiranne sont en carence, ce qui signifie qu'ils paient une amende très forte et que, de plus, ils n'ont plus la maîtrise des logements sociaux.

C'est donc le premier risque. Il n'est pas grand, mais il peut exister.

Deuxième risque : certes, le gouvernement nous dit qu'il remboursera la taxe d'habitation à l'euro près, et ce sera le cas cette année... Je rappelle tout de même que ce remboursement n'est pas indexé, ce qui signifie que chaque année, il nous rembourse un peu moins que ce que nous pourrions espérer. Enfin, j'ajoute que le gouvernement a indiqué qu'une réflexion sera menée pour la création d'un nouvel impôt local, ce qui nous satisfait, car aujourd'hui, nous sommes dans une situation où la commune n'a plus la maîtrise de son destin. Si elle ne reçoit que des dotations et si elle est très limitée dans ses dépenses de fonctionnement, cela devient compliqué. Toutefois, quel sera cet impôt ? Quelle sera son assiette ? Pour notre commune, sera-t-il aussi productif que la taxe d'habitation l'était ? Il existe donc une incertitude, dans les trois ou quatre années à venir, justifiant que nous ayons un peu d'avance.

Troisième élément, qui n'est pas le moindre : il va de soi que cette situation peut conduire à une bonne surprise pour le contribuable hyérois. En effet, ce matin, nous parlions du pacte fiscal – d'ailleurs, je suis intervenu sur ce sujet, après une intervention de l'un de nos collègues –, et il n'y a aucune raison pour qu'à un moment donné, les communes n'actent pas les avantages qu'elles reçoivent de la Métropole du point de vue du contribuable. Par conséquent, étant donné que la commune d'Hyères est entendue et qu'elle est dans une situation florissante sur le plan financier – je suis bien obligé de le dire, et on le vérifiera –, il peut y avoir de bonnes nouvelles pour le contribuable.

Voilà la situation que je voulais vous décrire au moment de cette décision budgétaire modificative.

Mme COLLIN : Monsieur le Maire, par rapport à ce que vous venez de dire et la bonne surprise attendue, permettez-nous de nous réjouir de cette bonne nouvelle. Toutefois, afin que ce soit clair pour les concitoyens, pour ma part, je retiens qu'il s'agit là d'un légitime rééquilibrage de vos erreurs de début de mandat, lorsque vous aviez augmenté la fiscalité. Ce serait du pain béni...

M. LE MAIRE : Madame, je respecte complètement tout ce que vous pouvez dire, mais essayez d'être honnête dans vos interventions.

Mme COLLIN : Je voudrais déjà les finir, avant que vous puissiez juger de leur honnêteté.

M. LE MAIRE : Le début est prometteur ! Allez-y.

Mme COLLIN : Finalement, si tout ceci n'était qu'une histoire de vases communicants, comme cela a été évoqué tout à l'heure, la possibilité que vous avez entrevue de pouvoir baisser la fiscalité serait due en partie à tous ces transferts de compétences à la Métropole. Avant de se réjouir d'une baisse de la fiscalité à Hyères, le contribuable doit savoir qu'on lui ponctionnera au moins l'équivalent à la Métropole.

Par exemple, nous reparlons de la taxe GEMAPI ou de l'augmentation des tarifs de l'assainissement : Hyères était l'une des villes qui payait le moins cet assainissement dans TPM, et la Métropole a acté le fait d'aligner toutes les communes de la Métropole sur celle qui a le coût le plus élevé. Autrement dit, pour Hyères, le différentiel sera assez important. Par conséquent, on reprendra au contribuable hyérois dans sa poche droite ce que vous, Monsieur le Maire, lui aurez remis dans sa poche gauche.

Je comprends que la Métropole, dont nous dénonçons constamment les méfaits, soit un bienfait électoral pour les maires, mais certainement pas pour nos concitoyens qui, pour leur part, continuent à payer.

M. LE MAIRE : S'agit-il d'un « nous » de majesté ou collectif ? Je ne suis pas sûr qu'il soit collectif...

Mme COLLIN : Puisque nous parlons des décisions de la Métropole, vous nous dites ce qui est agréable à entendre, mais de mon côté, je viens de vous dire ce qui l'est moins, comme la taxe pour l'assainissement, par exemple. Je trouve que les Hyérois ne sont pas informés, parce que ce n'est pas prévu.

Dans un souci de clarté, pourquoi ne pas imaginer de les informer régulièrement de ces décisions prises à la Métropole, qu'elles soient agréables ou pas, au travers des conseils municipaux, par exemple ?

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de problème. Nous avons parlé ici de la taxe GEMAPI. Je vous rappelle qu'elle représente 4 M€...

Mme COLLIN : 4,7 M€.

M. LE MAIRE : Oui, excusez-moi pour les 700 000 €.

Elle représente 4,7 M€, mais vous savez que nous avons fait environ 15 M€ de travaux relatifs aux inondations depuis le début de ce mandat. C'est donc une goutte d'eau !

J'ajoute que l'intérêt de la taxe GEMAPI – encore une fois, je serai égoïste pour Hyères – est que tout le monde la paie, mais vous avez bien compris que Hyères en profite davantage que d'autres, parce que malheureusement, nous sommes plus atteints.

Par conséquent, au-delà du principe – et j'adhère totalement à la taxe GEMAPI –, si une commune peut ne pas la regretter, c'est bien Hyères, puisque cela conduit, par solidarité, l'ensemble de la Métropole à financer ce qui sera fait chez nous.

Mme COLLIN : Excusez-moi, mais la Métropole a eu un sur-budget de 15 M€. Il n'était donc pas nécessaire de lever une taxe de 4,7 M€, puisqu'elle aurait pu le financer avec cela.

M. LE MAIRE : Madame, je pense que le fait de responsabiliser est une bonne chose, et lorsque le contribuable sait à quoi l'impôt est utilisé, c'est une excellente chose. Cet impôt est affecté directement, et ces 4 M€ constituent un levier pour des emprunts importants, ce qui est encore une très bonne chose. De plus, ce n'est pas le budget « Inondations » dont vous parliez à l'instant.

Pour le reste, toujours en matière d'assainissement, vous dites : « Nous n'en profiterons pas », et vous parliez des tarifs. Je donne un exemple qui a été évoqué ce matin : la création d'une station d'assainissement particulière à Porquerolles, bientôt, coûtera 8 M€. Honnêtement, si nous devons la financer directement, et non par l'intermédiaire de tarifs qui augmentent un tout petit peu, cela coûterait beaucoup plus cher au contribuable.

Enfin, quand vous évoquez le début de mandat, pour ma part, je ne veux plus polémiquer là-dessus. Je renvoie simplement aux trois études de la Direction des finances de la commune, d'un audit et de la Chambre régionale des comptes : la situation était « fragile » – c'était le vocabulaire employé. Aujourd'hui, je vous dis qu'elle est très solide. En début de mandat, j'ai augmenté les taux d'imposition de 4,3 %, et nous les avons baissés de 2,5 % l'année dernière. Si cela continue, vous comprenez bien que le taux tel qu'il sera rendu sera inférieur à celui tel qu'il avait été pris, ce qui sera une première dans l'histoire récente d'Hyères, puisque dans toutes les municipalités précédentes, les taux d'imposition de fin de mandat étaient supérieurs à ceux de début.

Voilà ! Vous avez exprimé votre analyse, et j'ai répondu ; pour le reste, nous ne débattons pas.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. SEEMULLER : Nous ne partageons pas cette analyse. Nous sommes ravis du résultat, mais nous l'avions prévu. Vous développez la même argumentation consistant à dire que la situation était « fragile », comme vous le dites...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas « comme je dis » ; trois experts l'ont dit.

M. SEEMULLER : Vous savez, la notion d'expert... Restons lucides.

M. LE MAIRE : Entre des experts et vous, si trois d'entre eux disent la même chose, je préfère jouer la majorité.

M. SEEMULLER : Surtout quand ils vont dans votre sens !

M. LE MAIRE : Trois sur trois, cela fait 100 %. Je n'y peux rien !

M. SEEMULLER : Il n'existe pas que trois experts dans le monde.

Concernant la question qui nous préoccupe, nous aurons l'occasion d'en parler de manière plus approfondie au moment du budget. Nous nous réjouissons du résultat, mais nous le savions déjà. Je rappelle que l'augmentation d'impôts représente 17 M€ prélevés sur le pouvoir d'achat des Hyérois. C'est le véritable enjeu qui, d'ailleurs, n'est pas seulement le nôtre, mais plus général, car le retour au pouvoir d'achat et à la capacité de consommer est un élément crucial en matière de croissance.

M. LE MAIRE : Vous le direz au niveau national. Cela leur fera du bien !

M. SEEMULLER : Oui, mais les 17 M€ se trouvent plus bas.

M. LE MAIRE : Il faudra rappeler les économies que nous avons faites dans la commune d'Hyères ainsi que dans beaucoup d'autres...

M. SEEMULLER : Si vous ne me laissez pas terminer, Monsieur le Maire, nous n'y arriverons pas !

M. LE MAIRE : D'accord, mais c'est trop facile !

M. SEEMULLER : Si je peux me permettre, il faut apprendre à écouter de temps en temps.

M. LE MAIRE : Merci ! Heureusement que je vous ai rencontré pour avoir des leçons de votre part ! Il est vrai que j'avais besoin de vous en matière d'éducation !

M. SEEMULLER : Je ne fais pas de leçon, je ne suis pas professeur, mais j'essaie d'aller au bout, et je pense que cela s'appelle simplement l'écoute et l'attention.

M. LE MAIRE : Allez-y !

M. SEEMULLER : 17 M€ ont été prélevés sur les Hyérois.

Vous dites que vous avez effectivement baissé les impôts lors du dernier exercice. Or quand nous sommes revenus sur les chiffres, c'était zéro, compte tenu de l'évolution des bases et d'un certain nombre de dispositions, dont la taxe GEMAPI, laquelle a certainement son fondement, mais la seule chose est que ce sont toujours 17 M€ de moins dans le portefeuille.

Aujourd'hui, vous aurez une problématique, que nous partagerons : si vous baissez les impôts sur la ville, cela signifie que l'État calculera sa taxe d'habitation sur une base inférieure, parce que vous aurez fait cet effort-là.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas dit que je baisserai la taxe d'habitation, rassurez-vous. Je ne vais tout de même pas faire un cadeau à l'État !

M. SEEMULLER : C'est bien notre préoccupation : comment pourra-t-on rendre une partie de ces 17 M€ aux Hyérois ? Nous ne nous faisons pas d'illusions, vous ne rendrez pas tout, mais en tout cas, il serait bien de faire cet effort-là, et ce sera l'objet de la prochaine réunion budgétaire.

Pour ma part, je pense que, compte tenu des très bons résultats, avec la vente des baux emphytéotiques – je rappelle qu'il y en a 700 dans cette commune –, parce que les règles ont été clarifiées et que cela correspond certainement à une demande, nous pourrions nourrir les budgets futurs. Nous avons donc des réserves non négligeables, depuis très longtemps. De plus, je continue à dire que cette Ville n'a jamais été endettée.

Cela signifie que le prochain exercice budgétaire – c'est sur ce terrain-là que je vous attendrai, si je peux me permettre – doit aller dans deux sens :

- rendre du pouvoir d'achat aux Hyérois ;
- quels sont les investissements prioritaires sur lesquels nous devons mettre l'accent ?

Nous aurons l'occasion d'en reparler.

M. LE MAIRE : Très bien ! Je ferai juste un commentaire, pour ne pas polémiquer.

Vous avez rappelé la très bonne règle pour les baux emphytéotiques, et je vous remercie du compliment que vous nous faites, puisqu'il s'agit d'une délibération que j'ai voulue et qui fonctionne bien.

Je n'ai jamais dit que la commune était endettée ; j'ai même souvent répété qu'à une époque, elle pouvait s'endetter davantage – je parle de mandats antérieurs à Monsieur POLITI. Je n'ai donc pas de complexe là-dessus. Aujourd'hui, nous remboursons la dette en moins de deux ans, et nous sommes donc extrêmement larges là-dessus.

En revanche, je persiste et signe : en 2014, l'épargne nette était de l'ordre de 1 M€ à 1,5 M€, ce qui était totalement insuffisant par rapport au budget communal.

Pour le reste, concernant les 17 M€ dont vous parlez, si vous regardez le budget de fonctionnement ou les impôts de 20 ans auparavant, cela a doublé, parce que c'est la vie et que l'assiette augmente. Le SMIC d'il y a 20 ans était beaucoup plus bas qu'aujourd'hui, et le revenu d'un cadre n'était pas de 5 000 €, mais de 2 000 €. Les choses et le monde varient.

Ce que je retiens de votre intervention, c'est que j'aimerais, compte tenu de vos engagements, que ce que vous dites soit partagé ailleurs. En effet, on ne peut pas dire : « Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà. » Il n'y a pas les Pyrénées entre Hyères et Paris. Entre nous, quand on voit l'avalanche de taxes, ainsi que l'augmentation d'impôts systématique depuis le début du mandat de Monsieur MACRON, et que l'on prend des leçons au-delà des Pyrénées sur la baisse des taxes et des impôts, cela fait un peu sourire. Néanmoins, la rédemption n'est peut-être pas loin, et on peut espérer. De toute façon, « C'est en priant que l'on devient croyant », disait Pascal.

M. DONZEL : Monsieur le Maire, comme mon collègue Jacques POLITI l'a indiqué, à l'heure actuelle, la difficulté que nous avons est d'apprécier la qualité des métropoles, non pas en tant que réalisation ou mandat fait, mais de l'opportunité d'avoir des métropoles. Si l'on regarde ce qui est fait depuis une quarantaine d'années – et pas seulement en France, parce que nous sommes, en quelque sorte, à la traîne –, on s'aperçoit qu'aujourd'hui, c'est que l'on a toujours pensé que *big is beautiful*, ce que l'on a mis récemment en place d'une manière générale en France. Or quand on regarde les travaux depuis une dizaine d'années, il se trouve qu'à présent, on a une évolution dans la pensée et qu'on est peut-être allé trop loin.

Quand on regarde ce qui se fait en termes de métropole par rapport à ce qui se fait dans la France profonde, que ce soit dans le Var ou ailleurs, actuellement, on a une modification très sensible de la demande des citoyens et de ce que l'on a pensé comme une réussite. Il se trouve que les métropoles n'en sont pas forcément une, par rapport aux « échecs » que l'on a générés ou que l'on génère à l'heure actuelle dans la France profonde.

Une réflexion doit donc forcément être menée. Ce n'est peut-être pas le lieu aujourd'hui, mais je voudrais tout de même que l'on y pense, parce qu'il n'est pas possible d'imaginer que la répartition s'est faite « à notre profit ». Je suis bien obligé de dire que ce que vous avez obtenu est à notre profit, mais comme Jacques POLITI l'a dit, ce ne sont que des impôts. Ils viennent d'un endroit ou d'un autre, mais ces impôts sont concentrés sur la Métropole, peut-être avec l'avantage d'avoir obtenu 10 M€, parce que nous étions une métropole, que les campagnes dans la France profonde n'ont pas obtenus.

Il faut donc faire attention à ce genre d'argumentation, simplement parce que nous évoluons énormément et que nous sommes en train de modifier notre mode de pensée.

Par ailleurs, je voudrais indiquer que nous ne voterons toujours pas le budget et les annexes, telles que la décision modificative que vous nous avez proposée, parce que si nous avons voté comme Jacques POLITI l'avait fait à l'époque, avec un premier budget au mois de décembre, et non pas au mois de mars, nous ne serions pas obligés de faire à nouveau des décisions modificatives qui étaient censées ne pas être présentes. Nous continuerons donc dans notre stratégie consistant à ne pas voter le budget. Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Sur le dernier point, le fait de voter au mois de mars a des inconvénients, mais l'avantage est la sincérité budgétaire. Quand je parle de « sincérité », il s'agit du terme technique, c'est-à-dire que l'on ne met que des choses vraies.

M. DONZEL : J'ose dire que techniquement, c'est vrai, mais cela peut très bien attendre un mois et demi ou deux. Cela rentre dans le cadre du compte administratif, ce qui est tout à fait possible.

M. LE MAIRE : Le compte administratif est fin juin, et c'est donc compliqué. Il existe donc des avantages et des inconvénients, mais pour ma part, je pense qu'il y a un avantage à être dans l'objectivité totale.

Par ailleurs, votre réflexion m'intéresse, et elle est intellectuellement motivante. En vous entendant, cela me faisait penser aux grandes surfaces et aux commerces de proximité : il y a eu l'euphorie des grandes surfaces et, aujourd'hui, une réflexion est menée sur un retour de l'intimité du commerce de proximité, que je soutiens complètement.

Concernant les métropoles, relevons le challenge ! De toute façon, vous comprenez bien que nous n'avons pas le choix. Quiconque dirait ici qu'il faut sortir de la Métropole fera peut-être rire quelques personnes, mais cela n'a pas de sens. D'abord, vous ne le pouvez pas, puisque l'adhésion est collective, et des votes sont nécessaires. De plus, c'est le sens de l'histoire.

En revanche, il faut se battre à l'intérieur pour que cette proximité dont vous parlez soit assumée, et c'est tout de même la direction que nous prenons. Il faut également se battre à l'intérieur pour que l'identité et l'intérêt d'Hyères soient préservés et reconnus, ce qui n'a pas toujours été le cas, permettez-moi de le dire. Il y a donc un combat à mener, et nous pouvons le partager.

Quant au fait qu'il y ait une métropole ou pas, malheureusement, il me semble qu'aujourd'hui, le débat est dépassé. En revanche, quelle métropole ? Là, le débat reste ouvert.

M. DONZEL : Je me permets tout de même de dire que le débat n'est pas dépassé ; simplement, nous n'en avons pas examiné les termes. Sommes-nous vraiment obligés d'avoir ce type de métropole, ou n'avons-nous pas une structuration à constituer ? Cela ne sera peut-être pas défini localement, mais il faudra que l'on réfléchisse au niveau national à ce qui est à faire.

M. LE MAIRE : Je suis d'accord sur le fait qu'une réflexion globale et nationale puisse avoir lieu et qu'au niveau local, nous nous battions pour la meilleure métropole possible, compte tenu des exigences que vous avez évoquées.

Je mets donc aux voix cette décision budgétaire modificative. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 31 VOIX

**8 CONTRE : M. BANES, M. POLITI, Mme TROPINI, M. PELLEGRINO,
Mme ANFONSI, M. DONZEL, M. FALLOT, M. FELTEN
6 ABSTENTIONS : M. KBAIER, Mme COLLIN, M. COLLET,
M. EYNARD-TOMATIS, M. SEEMULLER, Mme DEL PERUGIA**

**AFFAIRE N° 12 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères -
Décision modificative n° 1 - Exercice 2018**

M. LE MAIRE : Là, le vocabulaire change, compte tenu du caractère industriel et commercial du port.

En section d'exploitation, il y a deux éléments :

- un report de 1,8 M€ lié au fait que nous sommes en attente d'une autorisation sur le permis des voiliers, et comme la vente est liée au permis, cette somme est différée ;
- des ventes de carburant supplémentaires pour 400 000 €.

En section d'investissement, nous différons dans le temps une partie du centre nautique commercial, même si les décisions ne sont pas supprimées – il s'agit d'une autorisation de programme –, l'achat du terrain des Ourlèdes qui nous permettrait de mettre un certain nombre d'issues, notamment de dragage, ainsi que l'achat d'une grue, pour 875 000 €.

Voilà les ajustements que le port nous a demandé d'opérer.

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, pouvez-vous nous en dire davantage sur les voiliers ?

M. LE MAIRE : Des autorisations de la Défense sur trois ou quatre permis font actuellement l'objet de débats. La Défense nationale a une servitude électromagnétique, qu'elle a définie de façon nouvelle et particulière, et nous sommes en demande de dérogation avec eux sur quatre permis, dont l'hôtel des Voiliers fait partie. J'ai rencontré Madame PARLY à deux reprises, laquelle a eu une écoute très positive, et on peut espérer que ses services auront la même.

Je prendrai un seul exemple, sur le chalet Jane : il s'agit d'une quinzaine de villas sur un terrain dits « des Juifs » – je n'aime pas le terme, mais c'est ainsi qu'il est malheureusement connu à Hyères, parce qu'il y avait des colonies juives après la guerre –, situé du côté de la MACIF de San Salvador. Bien entendu, le projet a reçu l'aval de tout le monde, que ce soit l'État, la DDTM, la DREAL ou l'architecte des Bâtiments de France. C'est à flanc de montagne, et les villas sont encastrées dans la pente. Eh bien, l'autorisation est la suivante : vous ne pouvez construire qu'à 20 m NGM (niveau de la mer). Or c'est à 30 m, et il faut donc creuser 10 m. Cela signifie qu'à un moment donné, les services à Paris ont pris un compas et ont fait des lignes, mais sans regarder la topologie des terrains.

Dans le cas des Voiliers, s'il y a un hôtel, il n'y a pas de problème ; si on détruit l'hôtel et qu'on le reconstruit, il y a un problème.

Pire que cela, l'hôpital Pomponiana fait une sorte de chapeau, avec des niveaux à 10 m et un autre à 30 m au milieu. Dans un petit angle, ils veulent faire 50 m², sans doute pour gagner deux pièces, mais c'est à 10 m en dessous du niveau maximum du bâtiment existant. L'avis a donc été défavorable.

Par conséquent, devant la méconnaissance totale de la topographie, Madame PARLY a décidé d'étudier ces sujets, qui sont importants, et nous sommes donc dans l'attente de la réponse.

Je mets aux voix la DBM sur le port. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 13 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de l'Ayguade -
Décision modificative n° 1 - Exercice 2018**

M. LE MAIRE : Même vote ?

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 14 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de la capte -
Décision modificative n° 1 - Exercice 2018**

M. LE MAIRE : Même vote ?

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 15 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port Auguier -
Décision modificative n° 1 - Exercice 2018**

M. LE MAIRE : Même vote ? Ce sont des ajustements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 16 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Construction, vente
et entretien de caveaux dans les cimetières - Décision modificative n° 1 -
Exercice 2018**

M. LE MAIRE : Les 262 000 € concernent les stocks.

M. SEMMULLER : Monsieur le Maire, j'aurais une demande pour Madame LOISEAU. Compte tenu de l'état de certaines inscriptions, notamment lors des commémorations que nous avons partagées, et même de certaines tombes, est-il envisageable de faire une rénovation pour toute cette partie mémorielle ? Je pense également aux plaques des anciens maires, qui sont posées sur un mur et qui sont assez modestes. Compte tenu des budgets florissants dont la Ville dispose à présent, pouvons-nous faire quelque chose ?

M. LE MAIRE : Bien sûr, nous regarderons cela. Toutefois, nous ne commencerons pas par les maires, car cela paraîtrait intéressé... et prématuré !

Pour les caveaux, le vote est-il identique ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 17 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Garantie communale à 100 % d'un emprunt d'un montant initial de 1 000 000 € contracté par la SPLM (Société Publique Locale Méditerranée) dans le cadre de la concession d'aménagement ZAC de la Crestade demi-lune

M. LE MAIRE : La question qui se pose est la suivante : une société comme la SPLM est sur plusieurs opérations, et elle peut avoir des profits importants sur l'opération A qui ne sont pas fongibles avec l'opération B. La situation est un peu identique au budget des ports : même si le port de Porquerolles a des profits très importants, nous ne pouvons pas les utiliser pour faire les travaux de celui de l'Aiguade.

Par conséquent, n'ayant pas encore de revenus sur cette opération, au-delà de l'avance de trésorerie faite par la commune, et ayant la nécessité de faire deux acquisitions ainsi que de nous rembourser, elle nous demande de cautionner un emprunt de 1 M€ qu'elle contractera, étant bien entendu que c'est très avancé et que nous aurons l'occasion, lors d'une réunion, de vous présenter le projet tel qu'il résulte des réflexions d'une architecte de talent.

Mme TROPINI : Monsieur le Maire, aujourd'hui, vous nous proposez de voter une garantie communale de 1 M€ pour la SPLM, en charge de l'aménagement de la ZAC de la Crestade. Comment pouvons-nous autoriser à garantir cette somme pour un projet qui ne nous a jamais été présenté en Conseil municipal ?

De plus, il semble que ce projet ne soit pas arrêté, car il est toujours en consultation entre la Ville, l'aménageur et les associations, telles les CIL, LPO et les riverains.

Enfin, nous rappelons qu'une enquête sur l'eau est en cours, diligentée par la préfecture, et nous n'en aurons les résultats que dans plusieurs mois.

C'est la raison pour laquelle, en l'état actuel de ce projet, nous ne voterons pas cette garantie d'emprunt qui nous semble prématurée.

M. LE MAIRE : Elle porte sur ce que je vous ai dit, étant bien entendu que ce n'est pas moi qui ai choisi la SPLM, puisque je l'ai trouvée lorsque je suis arrivé. J'ai également trouvé quelque chose d'assez original, à savoir que la commune lui donnait 3,7 M€ de participation, cash ! Je me rappelle très bien que lorsque j'ai reçu le directeur pour la première fois, je lui ai dit : « Soit nous rompons toute convention, soit vous vous asseyez sur 3,7 M€. » Il m'a dit : « Je m'assois et je reste là. »

Aujourd'hui, il s'agit simplement d'une caution pour un emprunt de 1 M€, pour une période relativement courte. En effet, ce projet est très avancé, et vous avez des personnes participant à la concertation qui le savent. Il est la continuation d'un projet ancien que nous avons essayé de poursuivre et d'améliorer autant que faire se peut, comme tout le monde aurait dû le faire.

Je crois qu'il faut faire attention, parce que si nous faisons des comparaisons, elles risquent d'être un peu difficiles.

Je mets donc aux voix cette caution à 100 %. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Très bien ! Vous avez de la continuité dans les idées : vous préférez donner 3,7 M€ plutôt que de cautionner 1 M€ !

ADOPTÉE PAR 37 VOIX

**8 CONTRE : M. BANES, M. POLITI, Mme TROPINI, M. PELLEGRINO,
Mme ANFONSI, M. DONZEL, M. FALLOT, M. FELTEN**

M. LE MAIRE : Ensuite, nous passons à des renouvellements de garanties communales. Ces dernières ont déjà été données, mais les bénéficiaires ont renégocié leurs prêts – s'il y avait un accident, ce serait à notre avantage –, et ils demandent donc simplement d'entériner ce réaménagement de dette. Il ne s'agit pas d'une nouvelle garantie, mais de la continuation de garanties anciennes dans les nouvelles conditions.

AFFAIRE N° 18 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Renouvellement de la garantie communale à 100 % de deux prêts d'un montant initial total de 4 373 552,08 € contractés par la S.A d'H.L.M Nouveau Logis Provençal pour financer la construction de 77 logements « Le Grand Marché » suite à un réaménagement de dette

M. LE MAIRE : Pas d'observation ?

Mme TROPINI : Monsieur le Maire, je profite de l'occasion pour vous interpellier sur les constructions en cours et celles à venir dans notre ville. Sachant qu'il existe aujourd'hui 2 899 logements vacants à Hyères, selon l'INSEE 2018, est-il nécessaire de continuer à bétonner massivement la ville d'Hyères au point de la défigurer ? Ne faut-il pas plutôt encourager les propriétaires de ces logements à les réhabiliter ?

Conformément à ce que nous avons demandé lors du vote du PLU, ne serait-il pas plus judicieux de construire la ville sur la ville en évitant, par là-même, de laisser des bâtiments insalubres et inoccupés en déshérence ?

M. LE MAIRE : Très bien ! Vous avez fait votre bréviaire.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Je vous rappelle tout de même que cette délibération date de 1996. Nous n'avons rien décidé, mais nous sommes caution et continuons de l'être. Si vous ne voulez pas continuer, vous imaginez... Bref ! ce n'est pas grave. Monsieur RITONDALE doit sourire...

ADOPTÉE PAR 37 VOIX

**8 CONTRE : M. BANES, M. POLITI, Mme TROPINI, M. PELLEGRINO,
Mme ANFONSI, M. DONZEL, M. FALLOT, M. FELTEN**

AFFAIRE N° 19 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Renouvellement de la garantie communale à 100 % de deux prêts d'un montant initial total de 4 373 552,08 € contractés par la S.A d'H.L.M Nouveau Logis Provençal pour financer la construction de 77 logements « Le Grand Marché » suite à un réaménagement de dette. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 1 à la convention de garantie avec la S.A d'H.L.M Nouveau Logis Provençal

M. LE MAIRE : C'est la même délibération, mais il s'agit d'autoriser le Maire à signer. Le vote est donc identique.

ADOPTÉE PAR 37 VOIX

**8 CONTRE : M. BANES, M. POLITI, Mme TROPINI, M. PELLEGRINO,
Mme ANFONSI, M. DONZEL, M. FALLOT, M. FELTEN**

AFFAIRE N° 20 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Renouvellement de la garantie communale à 50 % d'un prêt d'un montant initial de 583 400 € (soit 291 700 €) contracté par l'O.P.H Var Habitat pour financer la réhabilitation de 206 logements « La Blocarde » suite à un réaménagement de dette

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Qui est pour ? Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 21 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Renouveau de la garantie communale à 50 % d'un prêt d'un montant initial de 583 400 € (soit 291 700 €) contracté par l'O.P.H Var Habitat pour financer la réhabilitation de 206 logements « La Blocarde » suite à un réaménagement de dette. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 1 à la convention de garantie avec l'O.P.H Var Habitat

M. LE MAIRE : Ici, on m'autorise à signer. Je ne vois pas l'intérêt de ces doubles délibérations, mais il faut les faire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 22 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des effectifs

M. DI RUSSO : *(Lecture de la délibération.)*

Il s'agit d'ouvertures de postes, et non pas de créations, de façon à permettre l'avancement et le déroulement des carrières du personnel.

Je tiens à préciser également que les élections professionnelles se tiendront le jeudi 6 décembre.

M. LE MAIRE : Pas d'observation ?

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45VOIX)

AFFAIRE N° 23 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Modification des modalités d'utilisation du Compte Épargne Temps

M. DI RUSSO : *(Lecture de la délibération.)*

Je vous demande de permettre au personnel partant à la retraite d'utiliser cette possibilité d'avoir une monétisation des jours gardés en CET. Je pense que c'est important et intéressant pour le personnel. Au niveau du Comité technique, les représentants du personnel et les syndicats ont marqué leur entière satisfaction.

M. POLITI : Monsieur le Maire, permettez-moi d'être très satisfait. Bien entendu, nous voterons cette délibération, mais je constate qu'après la grande reculade de 2014, c'est un premier pas, en espérant que, nos finances s'étant tellement améliorées, comme vous l'avez dit, cela pourra s'étendre à tout le personnel, quelle que soit son ancienneté, et non uniquement à ceux partant à la retraite. Merci.

M. LE MAIRE : Bien entendu, cela n'a strictement rien à voir. J'ai peur que vous ne compreniez pas, une nouvelle fois. Ce à quoi vous faites allusion était un véritable scandale, puisque l'on avait institué – pratique d'un autre temps – le fait que toute personne partant à la retraite ne travaillait pas durant les trois mois précédant le départ.

M. POLITI : Je n'ai jamais parlé de cela.

M. LE MAIRE : Alors de quoi parlez-vous ?

M. POLITI : Je parle du Compte Épargne Temps.

M. LE MAIRE : Vous dites que nous revenons à quelque chose.

M. POLITI : C'est bien cela, nous sommes revenus à la situation de 2014. Elie DI RUSSO l'a dit lui-même.

M. LE MAIRE : Qu'y avait-il en 2014 ?

M. POLITI : Vous êtes revenu en arrière par rapport à la monétisation du Compte Épargne Temps. Maintenant, vous le redonnez, mais simplement aux futurs retraités. Je vous dis donc que cela va dans le bon sens, mais seulement en partie.

M. LE MAIRE : Je m'excuse, j'avais mal compris. Il n'y avait pas de rapport avec le reste.

M. POLITI : Effectivement, selon moi, l'histoire des trois mois avait été un coup d'épée dans l'eau, mais cela n'a rien à voir, puisque cela n'avait aucun coût.

M. LE MAIRE : Merci. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 24 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - AGENCE POSTALE COMMUNALE DE PORQUEROLLES - Convention de partenariat avec La Poste

Mme RITONDALE : (*Lecture de la délibération.*)

M. LE MAIRE : C'est une bonne affaire. La Poste ayant déménagé et fermé son bureau, nous avons proposé d'acheter, mais ils ne veulent pas vendre. Nous avons donc loué pour une période longue de neuf ans, et nous y situerons la Police municipale et les services techniques, ce qui sera stratégiquement beaucoup plus efficace, compte tenu de la localisation.

En accord avec La Poste, nous reprenons le bureau de poste en mairie. Ils nous paient la moitié du salaire de l'employé municipal concerné, et toutes les fonctions sont maintenues. Il sera possible de retirer 350 € par semaine.

Je pense que cette situation est convenable et, surtout, les horaires d'ouverture sont infiniment plus importants, puisque désormais, ils relèvent de ceux de la municipalité.

M. COLLET : Monsieur le Maire, nous prenons acte de cette décision de suppression de la poste de Porquerolles. Nous constatons que La Poste poursuit sa politique de démantèlement du service public de proximité.

Avant de poursuivre, je ferai une petite parenthèse. Dans le préambule de la convention, on peut lire : « *La Poste adapte en permanence son réseau en privilégiant la multiplicité des points de contact.* » Chacun pourra en faire sa propre interprétation, mais nous nous demandons si nous sommes sur une même planète.

À la lecture de la convention proposée à l'occasion de cette délibération, après les Salins, l'Aiguade, Giens, le Val des Rougières, c'est aujourd'hui le bureau de poste de Porquerolles qui fermera prochainement. Ce partenariat avec La Poste est un moindre mal, et on peut s'en satisfaire, voire même s'en réjouir, au regard de cette convention qui nous paraît tout à fait convenable. Toutefois, il nous semble qu'il existait une forme d'obligation morale et sociale pour des habitants ayant un statut d'îliens et pour donner tout son sens à la notion de service public.

Pourquoi ne pas poursuivre cette disposition sur les fractions abandonnées et excentrées ? Ce serait une bonne initiative.

Je rappelle – certains doivent s'en souvenir – que la première expérience d'agence postale communale s'était faite aux Salins, quelques années en arrière, en remplacement de la poste traditionnelle. Cela fonctionnait très bien et répondait aux attentes des Salinois. Un malheureux fait divers, à savoir l'agression de l'employé à la prise de service, a conduit à sa fermeture.

Nous pensions que celle-ci aurait été provisoire, mais elle fut définitive. Néanmoins, le local qui, à l'époque, avait sans doute dû faire l'objet d'une même convention que celle d'aujourd'hui, existe toujours et pourrait rouvrir, avec une volonté partagée entre La Poste et la commune, d'autant plus qu'un programme immobilier est actuellement en cours sur les Salins, ce qui augmentera sa population.

Si les services de La Poste disent que leurs bureaux ne sont plus rentables pour justifier leur fermeture, je rappellerai qu'un service public n'a jamais eu pour vocation première d'être spécialement rentable et que nos concitoyens estiment également que leur situation actuelle ne l'est plus non plus.

Après de nombreux transferts de compétences vers la Métropole, l'implantation d'agences postales communales pourrait redynamiser la commune à cet égard.

M. POLITI : Si je peux me permettre, par rapport à l'intervention de notre ami, je dirai simplement qu'à l'époque, en 2011, me semble-t-il, quand la malheureuse agression de l'agent municipal qui assurait le service postal a eu lieu, nous avons dû reculer, car la législation nous obligeait à des investissements énormes, de l'ordre de 200 000 €, pour mettre ces fameux portiques de protection, etc. C'est la raison pour laquelle nous avons échoué dans la réouverture de cette poste aux Salins.

M. LE MAIRE : À votre décharge, j'ajoute qu'après cette agression, il était pratiquement impossible de trouver un employé communal. Après, le temps passant, nous pourrions peut-être y penser.

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, cette délibération avait fait l'objet d'un échange, puisque je vous avais écrit, et vous m'aviez répondu le 7 novembre sur la poste de Porquerolles. Je pense que la solution adoptée peut être satisfaisante, puisqu'elle va à l'encontre d'autres fractions où La Poste s'est délocalisée dans des commerces, sur lesquels je vous avais dit toutes les réserves que nous pouvions avoir. Je trouve qu'en rapprochant l'agence postale et la Mairie, on inscrit La Poste dans le sens du service public.

Nous avons insisté sur deux autres points. Le premier consistait à pouvoir y associer d'autres services publics afin de donner corps à ce que la loi NOTRe appelle la « Maison des services publics ». Quand on fait la métropole d'un côté et que l'on sent le sentiment de concentration des pouvoirs sur Toulon, il faut donner de la respiration sur les fractions, notamment sur une ville comme Hyères, où Giens représente 3 000 personnes – ce n'est plus une fraction, mais presque une ville dans la ville –, et on doit réfléchir à la place des services publics.

Nous insistons donc à nouveau sur la possibilité de faire une expérimentation, peu importe que ce soit à Porquerolles, à Giens ou à l'Aiguade. En tout cas, je pense qu'il faut aller dans ce sens, et lorsque vous m'écrivez que rien n'empêche d'autres administrations (Sécurité Sociale, CAF, etc.) de venir faire des dépendances, j'aimerais un peu plus de volontarisme, si je peux me permettre, avec tout le respect que je vous dois.

Par ailleurs, l'appartement a été vendu par La Poste. On sait très bien que, sur le territoire de Porquerolles, on est hors marché, et le foncier devrait être prioritaire pour la Mairie. Je regrette que La Poste ne soit pas venue vers la Mairie pour nous le proposer, et il en est de même au niveau des bureaux existants.

M. LE MAIRE : Ils ne veulent pas vendre. C'est la raison pour laquelle nous avons pris neuf ans.

M. SEEMULLER : Je pense qu'en l'occurrence, il est absolument nécessaire que ce partenaire du service public le soit vraiment et se tourne vers la collectivité, laquelle est le seul garant de l'intérêt général sur cette île.

M. COLLET : Si vous me permettez, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté dans mes propos et que je sois bien compris, il est bien évident que mon intervention ne visait pas à critiquer ce qui s'était fait à l'époque. Malheureusement, nous avons très bien compris la problématique.

M. LE MAIRE : Je croyais qu'il s'agissait de cela, et c'est la raison pour laquelle j'ai défendu Monsieur POLITI.

M. COLLET : Non, ce n'était pas du tout cela. Je voulais donc clarifier cette situation.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de problème.

M. COLLET : À présent, on peut penser que la situation a évolué, et l'idée que je proposais consistait à envisager une réouverture. Je parlais des Salins, parce que le local existe, mais cela peut se faire ailleurs. De plus, quand on connaît les difficultés des personnes habitant ces fractions pour se déplacer en centre-ville afin de faire une opération postale, c'est un peu dommage, compte tenu également de l'actualité du moment, avec les coûts de déplacement, etc. Il me semblerait que le fait d'envisager une réouverture, ou éventuellement une ouverture dans un autre lieu, pourrait être une bonne initiative.

M. LE MAIRE : On a beaucoup parlé de service public, mais le grand changement est que La Poste n'est plus une entreprise publique, et c'est tout le problème. Maintenant, elle gère comme une entreprise privée : elle regarde les statistiques de fréquentation, etc., et elle s'adapte.

Le deuxième changement fondamental, à sa décharge, est que désormais, la concurrence du numérique a complètement transformé l'intensité de l'activité de La Poste, les mails ayant tué le courrier.

De notre côté, chaque fois que le problème se pose, nous essayons de réagir de la façon la plus efficace possible. Comme vous l'avez dit justement, pour contracter, il faut être deux. Là, nous avons trouvé un accord, et nous fonçons. D'ailleurs, à chaque fois que nous pourrions le trouver, nous le ferons. Toutefois, nous sommes obligés de prendre acte de décisions indépendantes d'une entreprise privée.

Sur cette délibération concernant l'agence postale, qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 25 - ÉVÉNEMENTIEL - Casino des Palmiers - Saison artistique 2017/2018 de la ville d'Hyères. Avis du Conseil Municipal

Mme BERNARDINI : *(Lecture de la délibération.)*

Il s'agit d'un avis afin de permettre au Casino de bénéficier du crédit d'impôt dans le cadre de cette saison artistique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 26 - SPORTS - Semaine Olympique Française de Voile Hyères TPM - Autorisation donnée à Monsieur Le Maire de signer la convention d'organisation avec la Fédération Française de Voile

M. ROUX : Je pourrais remplacer ce titre par « Le passage de la World Cup Series à la Semaine olympique française de voile. »

Mes chers collègues, vous vous souvenez tous que l'année dernière, nous avons fêté les 50 ans de cette épreuve internationale qui se déroulait depuis 1990. La Fédération française de voile est l'organisateur de cette épreuve, remplaçant le Yacht club, qui était le membre fondateur, puis le COYCH.

Ceci dit, depuis une dizaine d'années, la SOF a intégré le circuit World Cup Series par la Fédération internationale de voile (ISAF, puis World Sailing). Une convention de deux ans renouvelables, 2017-2018, puis 2019-2020, liait la Fédération française et la WS, mais elle a été dénoncée en septembre 2017 par la WS.

Celle-ci a lancé un appel d'offres d'organisation pour la finale et les étapes de la World Cup. Sachant qu'il était fort peu probable que WS attribue la finale et une étape à la France, la Fédération française n'a candidaté que pour l'organisation de la finale à Marseille. En même temps, WS assurait à la Fédération française de voile de conserver la semaine d'Hyères parmi ses *major events*.

Les organisateurs fédéraux, en ne candidatant pas comme étape de la World Cup, ont également voulu se libérer d'un cahier des charges de plus en plus contraignant, tant au niveau technique que médiatique et financier.

Sur le plan technique, WS impose un nombre très important d'arbitres venant du monde entier, les frais de déplacement et de séjour étant à la charge de l'organisateur. WS imposait également un nombre de bateaux et de coureurs maximum bien en dessous de celui que nous pouvons accueillir.

Sur le plan médiatique, là aussi, des frais importants découlent du cahier des charges, car le souhait de WS est d'avoir des retombées internationales, certes souhaitables, mais la Fédération française de voile et les partenaires locaux préfèrent des retombées média locales et nationales.

Sur le plan financier, la nouvelle convention avec la Fédération française de voile et WS nous imposait, à l'avenir, un droit d'entrée d'environ 55 000 € qui venait s'ajouter aux prises en charges diverses.

En conclusion, cette année et celles à venir, nous avons donc toutes les cartes en main pour réaliser une très belle Semaine olympique de voile à Hyères :

- une augmentation substantielle du nombre de concurrents, impliquant davantage de rentrées financières et de retombées économiques ;
- une confirmation du soutien financier de TPM (170 000 €), mais également des collectivités locales, avec 50 000 € du Conseil régional, grâce au Plan Voile JO 2024, et 20 000 € du Conseil départemental.

M. LE MAIRE : Les Jeux Olympiques ne nous auront donc pas totalement desservis, grâce à ce plan.

M. ROUX : Voilà ! On peut également noter :

- une implication toujours importante et très motivée des services des sports et techniques de la Ville d'Hyères ;
- une continuation de nos actions grand public, avec les navettes et les animations ;
- la mise en place technique de belles régates, gérée par nos référents locaux nationaux ;
- un plan média maîtrisé par la Fédération française de voile, en coordination avec les services Communication de la Ville et de TPM.

La SOF s'inscrira dans un circuit de régates méditerranéennes de très haut niveau – je les cite :

- Semaine de Palma ;
- Europa Cup Laser, à Hyères, du 10 au 14 avril ;
- La World Cup Series, qui se fera à Gênes, toutes séries olympiques, du 15 au 22 avril ;
- La SOF à Hyères ;
- La finale à Marseille, par World Cup Series.

Mes chers collègues, nous demandons donc au Maire de signer cette convention, qui nous semble très favorable pour le développement de la voile à Hyères et de l'économie hyéroise.

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 28 - CULTURE ET PATRIMOINE - La Banque, Musée des Cultures et du Paysage Réalisation d'un outil numérique pour l'exposition permanente - Demande de subvention à l'État - Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles - Provence-Alpes-Côte d'Azur

M. CARRASSAN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, les trois projets de délibération à venir sont trois demandes de subvention au ministère de la Culture et à sa direction régionale des Affaires culturelles.

Le premier projet tient à la construction en cours du discours muséographique, auquel notre conservatrice travaille et qui doit comprendre des installations de nouvelles technologies. Cette délibération concerne une demande de subvention à l'État pour permettre la réalisation d'une animation multimédia sur les îles d'Hyères. Il s'agira d'une animation à la fois dynamique, pédagogique et poétique, pour faire vivre aux yeux du public, dont nous aurons attisé la curiosité, la légende des îles telle que Gustave Roux, natif d'Hyères, la racontait.

Cette animation multimédia est évaluée à 14 760 €, et l'État peut intervenir à hauteur de 60 % du coût, soit 8 856 €. Je vous demande donc de l'inciter à nous les donner.

M. KBAIER : Monsieur le Maire, nous nous abstenons sur cette délibération, car nous pensons toujours que ce projet de musée de la Banque aurait pu être reporté, étant donné les contraintes budgétaires.

En revanche, en ce qui concerne le site d'Olbia, nous voterons favorablement. Merci.

M. LE MAIRE : Très bien ! Tout à l'heure, j'ai déjà un peu éclairé sur les contraintes budgétaires, mais bon... Peu importe !

M. POLITI : Pour ma part, je voulais simplement vous dire que notre groupe est contre le projet du musée, mais en l'occurrence, il s'agit d'aménagements immobiliers, et nous voterons donc la subvention.

M. LE MAIRE : Très bien !

Qui est pour ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE PAR 41 VOIX
4 ABSTENTIONS : M. KBAIER, Mme COLLIN, M. COLLET,
M. EYNARD-TOMATIS**

**AFFAIRE N° 27 - CULTURE ET PATRIMOINE - La Banque, Musée des Cultures
et du Paysage - Restaurations d'œuvres - Demande de subvention à l'État -
Ministère de la Culture Direction Régionale des Affaires Culturelles - Provence-
Alpes-Côte d'Azur**

M. CARRASSAN : Le deuxième projet est également relatif à la Banque. Là, il n'est plus question du discours muséographique, mais du parcours, avec la restauration de certaines œuvres d'art utiles à ce dernier.

Le 5 avril et le 8 novembre, la Commission scientifique régionale de restauration a donné son accord pour cette restauration, concernant deux grandes œuvres ainsi que 24 autres de dimensions plus modestes. Cette opération coûte 29 548 € et, de la même manière, l'État peut intervenir à 60 %. Je l'invite à tenir ce cap.

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Pas d'opposition ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE PAR 41 VOIX
4 ABSTENTIONS : M. KBAIER, Mme COLLIN, M. COLLET,
M. EYNARD-TOMATIS**

**AFFAIRE N° 29 - CULTURE ET PATRIMOINE - Site archéologique d'Olbia -
Éducation Artistique et Culturelle - Demande de subvention à l'État - Ministère
de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles**

M. CARRASSAN : Lors du dernier Conseil municipal, nous avons autorisé Monsieur le Maire à signer une convention entre la Ville et le lycée du Golf Hôtel pour des actions communes sur le site d'Olbia, dans le cadre de la fameuse Éducation artistique et culturelle (EAC), dont la Ville est partenaire.

Cette affaire de l'EAC nous tient à cœur, et dans ce cadre, en 2019, Olbia prévoit de reconduire un appel à projets intitulé « De la fouille à la restitution, valoriser le patrimoine archéologique par la création », s'adressant aux établissements scolaires du bassin hyérois, afin de sensibiliser les jeunes à leur patrimoine archéologique.

Les classes viennent, travaillent à une médiation, proposent un atelier, une démonstration et une exposition, puis tout cela est restitué lors des Journées nationales de l'archéologie.

Le coût de ce projet s'élève à 10 000 €, et nous demandons à l'État de nous donner 5 000 € afin de permettre sa meilleure réalisation possible.

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, en commission, je me suis permis de demander à Monsieur CARRASSAN s'il avait des nouvelles concernant le sujet que nous avons abordé lors du dernier Conseil, le 19 octobre, à savoir la médiathèque, sur le fait que nous mettions en place des robots qui libéreraient du temps et sur la possibilité d'ouvrir la médiathèque une soirée par semaine. Vous aviez dit : « Cela doit être étudié, car c'est une bonne idée. »

M. LE MAIRE : Oui.

M. SEEMULLER : Alors puisqu'il s'agit d'une bonne idée, je voudrais qu'elle avance. Merci.

M. CARRASSAN : C'est moins simple qu'il n'y paraît. Je vous ai parlé du nouvel aménagement du hall d'accueil de la médiathèque, qui est devenu obsolète, ainsi que du contrôle à distance des documents pour éviter au personnel d'avoir à accomplir des tâches répétitives et plutôt ingrates.

À l'heure actuelle, tous les documents ont reçu leur puce. Pour que les automates qui seront installés soient opérationnels, à présent, il faut câbler les plafonds du hall d'accueil, électriquement et numériquement, afin que l'on puisse détecter le cheminement des puces.

Nous en sommes là. L'entreprise chargée du câblage est en relation avec la direction des services techniques, et tout est là. Si cela se fait au mois de décembre, les automates seront opérationnels courant janvier, et si l'installation prend un peu de retard, cela décalera d'autant.

Néanmoins, cela ne signifie pas que ce sera complètement opérationnel tout de suite. En effet, dans un premier temps, le personnel devra être présent pour apprendre le fonctionnement aux usagers. Ensuite, lorsque cela fonctionnera de manière routinière, il sera libéré de cette tâche. Alors, la question d'un nouvel horaire de la médiathèque pourrait être envisagée.

À propos d'une ouverture en nocturne, il se trouve que la médiathèque a déjà fait l'expérience, en débordant de l'horaire de fermeture habituel le mardi. Or elle a observé que cela ne fonctionnait pas vraiment et qu'il y avait davantage de personnel que d'usagers dans la médiathèque, ce qui est un peu embêtant.

La réflexion continue et, plutôt que de recommencer cela, le directeur préférerait augmenter la plage horaire hebdomadaire. Aujourd'hui, elle est de 29 heures, et nous pourrions aller jusqu'à 35 heures, ce qui serait un gain pour les usagers.

Toutefois, nous ne fermons pas la porte à cette histoire de nocturne, mais il ne faut pas que ce soit aussi négatif que la première fois, avec des visiteurs en nombre insuffisant. Nous y travaillons.

AFFAIRE N° 30 - AMÉNAGEMENT - ZAC de la Crestade Demi-Lune - Terrain BLANC DUCROS - Droit de délaissement

M. CARRASSAN : Tout à l'heure, nous avons évoqué cette ZAC, dont la création a été approuvée en 2010. Les propriétaires de parcelles se trouvant à l'intérieur d'un périmètre de ZAC peuvent faire valoir un droit que l'on appelle « de délaissement » et mettre la commune en demeure d'acquérir la parcelle, si cela en est une.

Ceci s'est produit avec une propriétaire de la ZAC qui fait jouer ce droit et met en demeure la commune d'acquérir. Cette parcelle intéresse la ZAC, puisqu'elle est concernée par un projet de bassin de rétention.

Étant donné qu'il n'y a pas d'accord amiable sur le prix, la propriétaire a saisi le juge de l'expropriation.

M. LE MAIRE : En réalité, la propriétaire n'est pas d'accord avec l'estimation des Domaines.

M. CARRASSAN : C'est exact, pardon. Elle souhaite donc davantage.

Lors de l'audience du 22 octobre, le juge, avant d'aller plus loin, a demandé à la commune de confirmer sa volonté d'être partie à la procédure de délaissement de la parcelle, ce qui est l'objet de cette délibération.

M. LE MAIRE : Bien entendu, ensuite, l'aménageur nous la rachètera au même prix. C'est donc neutre pour la commune.

Mme DEL PERUGIA : Monsieur le Maire, je profite de cette délibération pour pointer un fait qui n'est pas noté dans son contenu. Il est indiqué que cette parcelle concerne le futur bassin de rétention, mais dans le bâtiment, il y a également un ancien moulin, donc un patrimoine vernaculaire, et je souhaiterais que la commune se penche sur ce moulin pour voir ce que nous pourrions en faire. Est-il possible de le réhabiliter et de le remettre en valeur ? En effet, une fois que l'aménageur aura acheté, que se passera-t-il ?

J'aurais donc aimé être rassurée sur le devenir de cet ancien moulin, et je crois que la propriétaire également.

M. LE MAIRE : Vous avez raison, nous étudierons cela. Merci beaucoup.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 31 - DEVELOPPEMENT DURABLE - Convention d'assistance scientifique avec le Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles relative à la transplantation d'espèces protégées dans le cadre de la requalification du boulevard de la Marine - Autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire

M. CARRASSAN : Cette convention doit régler le problème de la menace qui pèse sur une plante protégée, à savoir une euphorbe de Terracine, se trouvant dans la vieille jardinière, en piteux état, qui longe le boulevard de la Marine.

La restauration de ce boulevard fait partie des grands projets de la Ville : elle améliorera considérablement le paysage et permettra un réaménagement indispensable. L'éclairage se verra revu et corrigé, le pluvial sera amélioré, ainsi que la circulation, avec des bus... Bref ! Il reste à replanter cette euphorbe de Terracine, qui est une flore protégée. Un expert du Conservatoire scientifique permettra cette transplantation ; ainsi, il n'y aura pas de difficulté, et le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel donnera son feu vert à l'opération.

Autorisons donc le Maire à signer cette convention d'assistance.

M. COLLET : Je serai bref, car nous avons un peu évoqué le sujet en commission.

J'ai cru comprendre que ce nouvel espace végétal qui, effectivement, aura le mérite de prendre vie, serait entretenu par la commune, même s'il semblerait que ce soit du ressort du Département. Néanmoins, compte tenu du piteux état de l'espace végétal actuel, confirmez-vous que la commune aura bien la charge de l'entretien du nouvel espace, et y aura-t-il une compensation pour la commune en retour, sachant que je suis persuadé que ce sera très bien fait, bien évidemment ?

M. LE MAIRE : De toute façon, nous avons tout à fait intérêt à ce que ce soit la commune qui entretienne. Nous allons jusqu'à passer des conventions sur l'autoroute, pour l'arrivée, afin d'entretenir nous-mêmes, parce qu'il devient insupportable de voir l'état du terre-plein central quand on arrive à Hyères. C'est donc nous qui le faisons, et nous demandons des conventions pour le faire, ce qui est tout de même un peu hallucinant, car nous finirons par entretenir toutes les voies qui ne nous appartiennent pas.

M. COLLET : Effectivement, je pourrais être rabat-joie, et je vois mon collègue Francis qui me regarde avec des gros yeux, mais je fais toujours référence à ce fameux rond-point à l'entrée est de Mauvanne, qui est une catastrophe. Toutefois, il n'y aucune animosité sur quoi que ce soit.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de problème, mais c'est une réalité.

M. ROUX : Monsieur COLLET, je ne vous regarde pas avec des gros yeux, puisque ces conventions existaient bien avant notre élection en 2014 et déjà au XXe siècle.

M. LE MAIRE : Il est très bien de rappeler l'histoire, mais honnêtement, cela se généralise un peu. Parfois, si le Conseil départemental faisait son travail... Bien sûr, je ne parle pas de nos conseillers qui se voient opposer des fins de non-recevoir. Cela commence à être insupportable. Hyères fait tout de même partie du Var ! Je trouve que, dans la grandeur de ses dépenses et de son budget, le Département pourrait être un peu attentif dans une ville touristique.

M. COLLET : Je voudrais ajouter un petit détail, et j'en profite pour remercier Monsieur GELY, puisque je suis intervenu auprès de lui, ainsi que de Monsieur WERBER, à plusieurs reprises. Dans la vallée de Sauvebonne, en limite de celle de Pierrefeu, nous avons un véhicule accidenté dans un fossé depuis des mois, ce qui provoquait notamment des problèmes d'écoulement des eaux. Je l'ai donc signalé à plusieurs reprises et, effectivement, tout récemment – avant-hier, me semble-t-il –, ce véhicule a été enlevé. Il me semble que cela aurait dû être fait par le Département, lequel a l'obligation de gérer les routes, mais peut-être est-ce une erreur d'appréciation de ma part.

M. LE MAIRE : Quand c'est bien fait, il faut le reconnaître, et c'est le cas de la liaison réalisée de l'Arromanches vers l'aéroport, ainsi que Nano et La Villette. Toutefois, l'entretien des espaces verts, à certains endroits, mérite tout de même une attention, parce que c'est important.

Je mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 32 - HABITAT - Programme « Le Massillon ». Signature d'une convention tripartite d'intervention foncière en habitat complexe entre la Commune d'Hyères, la Métropole TPM et l'EPF PACA

M. LE MAIRE : Cette délibération est liée au fait que la compétence Aménagement est transférée à TPM. De ce fait, la convention qui nous lie avec l'EPFR PACA, désormais, doit être transférée entre ce dernier et TPM, et nous sommes partie prenante à la signature.

Cette opération est importante, puisqu'elle se réalise sur un terrain de 1,5 hectare. Vous connaissez le Massillon : il s'agit de 90 logements, qui ne sont pas sociaux, mais qui sont dans un état très difficile, pour ne pas dire d'insalubrité, et dont la moitié est inoccupée.

Ce programme conduira donc à la réalisation de 198 logements, dont 80 sociaux au sens large, puisqu'ils comprennent quelques logements intermédiaires, et 118 logements libres.

Je crois que le projet a donné lieu à un appel à candidatures pendant longtemps. L'EPFR PACA a donc négocié avec trois grands groupes, et l'engagement que j'avais pris de ne pas dépasser 200 logements a été respecté. Le stationnement est très important, puisqu'il y a 388 places de parking, dont 262 pour le libre et 126 pour le social, ce qui fait que nous sommes très au-delà des contraintes habituelles. Comme je l'ai souhaité, la commune garde une partie du terrain pour des activités ludiques ou des jardins partagés – nous verrons la destination –, ce qui est important. De plus, parmi les places de parking, une cinquantaine est ouverte au public, ce qui permettra de décongestionner un peu le quartier.

Cette opération est tendue, puisque l'EPFR PACA avait acheté 22,5 M€ aux privés. Comme vous le savez, son rôle est d'être porteur d'opérations et du foncier. Par conséquent, il achète et, à ce moment-là, il cherche des promoteurs ou des réalisateurs, mais s'il ne trouve pas au bout de cinq ans, théoriquement, la commune doit le rembourser. Il est donc préférable qu'il trouve, étant bien entendu que cette épée de Damoclès est rarement mise en œuvre.

Néanmoins, il avait acheté très cher, et le financement avait donc été difficile. Aujourd'hui, il se situe de la façon suivante :

- le groupe Vinci-Erilia achète pour 17,6 M€, ce qui fait qu'il manque presque 5 M€ ;
- TPM met 200 000 € ;
- La Région, 300 000 € ;
- Le CRET TPM, à travers la Région, 400 000 € ;
- La commune, 500 000 €, mais elle les récupère en T+2 – il s'agit des avances que nous faisons régulièrement pour les logements sociaux ;
- l'EPFR PACA met 1 M€, et il a accepté de baisser son prix à 20 M€, parce qu'il a accumulé quelques recettes de loyers dans le temps.

Je vous présenterai cette opération quand elle sera totalement finalisée. Un article de qualité a été diffusé dans la presse, mais ce n'est pas complètement finalisé - c'était à la demande de la presse. Nous ferons une réunion, et je vous présenterai ce projet.

J'ajoute, m'adressant à Madame TROPINI, qu'en l'occurrence, nous construisons la ville sur la ville.

Mme COLLIN : Dans le document joint à cette délibération, il est rappelé l'obligation, conformément à la loi SRU, de mobiliser du foncier public en faveur du logement social à hauteur de 25 % à l'horizon 2025 par la construction de 3 350 logements.

M. LE MAIRE : Excusez-moi, mais pourquoi parlez-vous de « foncier public » ? Il s'agit du foncier en général. Les 25 % portent sur tout le territoire. S'il s'agissait du foncier public, je ne sais pas comment nous ferions !

Mme COLLIN : Nous voulions préciser que ce quota, qui a été porté de 20 % à 25 % en 2013, est abusif et que peu de maires s'emploient avec autant de zèle que vous à l'atteindre, par manque de possibilités foncières raisonnables ou bien par peur de défiguration de leur territoire, et nous pouvons les comprendre.

M. LE MAIRE : Il est dur d'entendre cela !

Mme COLLIN : C'est ainsi.

En ce qui concerne le projet « Massillon », transformer des logements existants en logements sociaux dans le cadre d'une opération « d'acquisition-amélioration » aurait pu se concevoir, mais passer des 96 logements actuels à 200 logements en cœur de ville : non !

M. LE MAIRE : Les autres sont des logements libres ! C'est pour les riches, et il n'y a pas d'immigrés !

Mme COLLIN : Je n'ai parlé ni d'immigrés, ni de riches, ni de pauvres, Monsieur le Maire. Ne faites pas de mauvais esprit, je vous en prie. Je ne parle que de bétonnage, de construction et de nombre d'appartements, mais pas d'autre chose.

Cette intervention vaut également pour la délibération n° 38, concernant la vente du parking de l'ancien commissariat pour y construire 23 logements. Encore une fois, la réhabilitation de la maison en elle-même est souhaitable, mais certainement pas la défiguration du site par l'édification d'un immeuble sur son parking ! À ce compte-là, Monsieur le Maire, pourquoi ne pas vendre le jardin de la Mairie ou ceux de la villa Noailles pour y édifier des immeubles, à moins que la requalification du Park Hôtel ne soit plus centrale ?

M. LE MAIRE : Ou la place Joffre, alors !

Mme COLLIN : Absolument. D'ailleurs, c'est trop tard.

M. LE MAIRE : Arrêtez, Madame...

Mme COLLIN : Tout ceci alors qu'en matière de projets immobiliers réalisés, en cours ou à venir, il y a déjà Beauvallon, Les Bosquets, La Bayorre, La Crestade Demi-Lune, la ZAC des Rougières avec 1 000 logements, l'impasse Barbesant, le Green Park pour lequel vous n'avez pas préempté, la Nouvelle Vague au Père éternel, la montée de Costebelle, Les Salins, j'en passe et des moins bons... Mais quel est cet acharnement à vouloir de surcroît bétonner le cœur de ville ?

M. LE MAIRE : Madame TROPINI, défendez-moi ! Je suis attaqué !

Mme COLLIN : Nous disons « Stop » à cette folle politique de destruction de notre environnement et de notre qualité de vie, et c'est la raison pour laquelle nous voterons contre cette délibération, ainsi que la n° 38.

M. LE MAIRE : Vous votez contre ?

Mme COLLIN : Nous votons contre le bétonnage du cœur de ville.

M. POLITI : Monsieur le Maire, contrairement à Madame COLLIN, même si j'approuve tout à fait une partie de sa réflexion concernant le bétonnage, je pense que Madame TROPINI est tout à fait favorable à la réhabilitation en centre-ville. Nous sommes d'accord en ce qui concerne la reconstruction de la ville sur la ville.

M. LE MAIRE : Certes, mais on ne peut pas tout faire ainsi.

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, nous irons dans le sens de la nécessité de construire la ville dans la ville. En effet, on ne peut pas être contradictoire, en hurlant d'un côté contre le mitage et, de l'autre côté, ne pas soutenir une opération de cette ampleur lorsqu'elle s'organise dans la ville. Sur ce premier point, il est évident que c'est un enjeu important pour nous, parce que cela conforte la ville, et nous devons la repenser, mais étape par étape. Que les choses soient très claires : cette opération est nécessaire.

Le 19 février 2016, Madame DEL PERUGIA avait interrogé Monsieur CARRASSAN sur une innovation qui existe aujourd'hui et qui s'appelle « l'habitat participatif ». Monsieur CARRASSAN, peut-être dans un jour d'inspiration, avait dit : « Ne fermons pas la porte. » Or manifestement, elle est fermée, et il n'y aura pas d'habitat participatif. Nous le regrettons infiniment, d'autant plus que vous nous aviez invités, de manière tout à fait intéressante, à un colloque dans le cadre des Journées de l'architecture, et nous avons entendu un architecte très connu, Mouktar FERROUDJ, qui représente un grand cabinet d'architecture international et qui a fait la villa Carmignac. Il nous a présenté un habitat participatif à Genève, dans un pays « pauvre » et « sous-développé », qui fonctionne très bien et qui permet de répondre à plusieurs interrogations : quand on va habiter dans un endroit, il est bien d'y être associé ; compte tenu des évolutions climatiques, il est bien d'avoir des bâtiments à énergies positives, et on peut également partager des espaces communs avec d'autres voisins qui, demain, seront ceux avec lesquels on partagera la vie. Il y avait donc beaucoup d'intelligence, et je remercie Madame MONTENAY de nous avoir invités à cette manifestation, parce que cela nous donne un peu d'énergie lorsque l'on aborde ce type de projet.

Or là – catastrophe ! –, on voit que nous sommes repartis dans un programme assez traditionnel.

D'ailleurs, votre défi, ainsi que celui de l'ensemble des maires, est le suivant : chers collègues, Madame COLLIN, je voudrais que l'on arrête d'employer ce terme « d'habitat social », car cela concerne 80 % des habitants de cette ville pour ce qui est de la possibilité de s'y loger, sachant que 50 % des personnes travaillant à Hyères n'y habitent pas. Je ne donnerai pas de nom, mais je suis effrayé quand je vois des salariés de la Ville qui ne peuvent pas y vivre et qui vont s'accumuler sur les routes et dans les trafics, perdant du temps ainsi que de l'énergie et faisant réchauffer l'atmosphère.

S'agissant de cette opération, pour en venir à l'essentiel, nous regrettons que vous n'ayez pas ouvert la porte à l'habitat participatif.

Par ailleurs, il y a un problème de nombre de logements, car j'ai vu des slides indiquant 287 logements ; or là, on parle de 200 logements.

M. LE MAIRE : Le nombre exact est 198.

M. SEEMULLER : Très bien ! Notre perception consisterait à aller plus loin dans ce que l'on appellera le « logement accessible ». Je sais que l'on nous opposera l'équilibre financier, et je conclurai donc par une autre innovation, à savoir celle des villes de Saint Malo et de Lille qui, avec la loi ALUR, ont créé ce que l'on appelle un « office foncier solidaire ». Monsieur le Maire, je vous enverrai l'article d'un journal du soir parisien sur ce sujet qui est intéressant. La collectivité crée cet office et, avec l'aide de la Caisse des dépôts et d'un prêt de 60 ans, achètera le terrain et le louera à prix constant sur la durée du prêt, ce qui permet d'effacer le coût du foncier dans le prix d'achat de l'appartement, que l'on arrive à diviser par deux.

Aujourd'hui, à Hyères, le marché est à environ 3 400 € le mètre carré. Avec cette initiative publique, on pourrait atteindre des logements autour de 2 000 € le mètre carré, ce qui devient accessible à une partie de la population.

Par conséquent, nous voterons cette délibération, bien entendu, mais nous regrettons infiniment que les portes se ferment lorsqu'il y a des idées, et surtout que l'on ne trouve pas, à moyen terme, la solution à la vraie question, à savoir : comment faire pour que ceux qui travaillent à Hyères puissent y vivre ?

Mme COLLIN : Excusez-moi, mais contrairement à ce que dit mon collègue, nous ne sommes pas défavorables à l'habitat social. Nous sommes en train de parler que de développement à outrance et de bétonnage de la ville, en disant que le développement de l'habitat doit également s'accompagner du développement économique. Or aujourd'hui, le risque est également de devenir une ville-dortoir. Le problème n'est pas que les Hyérois ne puissent pas se loger à Hyères, mais surtout qu'ils travaillent ailleurs parce qu'il n'y a pas suffisamment d'emplois dans la ville. C'est ce que nous dénonçons.

M. LE MAIRE : Pour votre information, cette ville a le taux de chômage le moins élevé de toutes les grandes villes du Var.

Mme COLLIN : Toutefois, il est plus élevé que la moyenne nationale. Chacun ses chiffres !

M. LE MAIRE : Il est toujours trop élevé, mais c'est le moins élevé des six plus grandes communes du Var. Arrêtez avec cette vision apocalyptique ! Bien sûr, dans votre sensibilité, il est bien connu que l'on fait toujours appel à ce genre de psychose, mais il faut arrêter cela. Quand vous répétez « bétonnage » 50 000 fois, vous êtes à côté de la plaque ! Croyez-vous qu'il soit mieux que les habitants de telle ou telle commune, que je ne citerai pas, voient leurs impôts augmenter parce que le maire ne fait pas ce qu'il doit ou parce que tel ou tel maire – bien entendu, je ne parle pas de la région – fait une politique uniquement pour les riches, comme certains faisaient une ville uniquement pour les pauvres, à une époque, soignant une clientèle politique ?

Nous pouvons nous battre ensemble. Je fais partie de ceux – davantage que vous, excusez-moi – qui réfléchissent sur la loi SRU et essaient de trouver des solutions pour l'améliorer. Je suis profondément convaincu que cette loi unique pour tous et partout n'est pas bonne, car elle doit être adaptée aux territoires, et j'essaie de voir une racine d'évolution dans certains propos du président de la République, lequel semble adopter l'idée qu'il faut tout de même tenir compte des réalités locales, parce qu'autrement, c'est une catastrophe. Bien évidemment, nous n'appliquerons pas les contraintes qui nous sont données, parce que vu de loin, il y a 13 200 hectares, mais vu de près, nous avons deux fleuves, l'aéroport, des espaces naturels et tout ce que vous voulez. Nous ne le pouvons donc pas, et nous ne le devons pas.

Toutefois, il est nécessaire d'aller vers une évolution maîtrisée pour que les actifs, dont Monsieur SEEMULLER parlait, plutôt que d'aller dans toute la couronne, puissent rester dans notre commune de telle façon qu'elle ait une vitalité plus grande. Nous sommes sur un chemin de crête, mais je peux vous dire que je suis très loin de rentrer dans un bétonnage. Excusez-moi, mais quand on augmente les surfaces agricoles dans la commune et que l'on maintient les surfaces naturelles, je ne sais pas comment on bétonne ! Simplement, il existe des *no man's land* que nous essayons d'utiliser intelligemment, ainsi que des trous dans la ville que nous essayons de remplir intelligemment. La réalité est là. Le reste est de la propagande électorale. Vous pouvez en faire, mais elle ne m'intéresse pas.

En tout cas, nous avons cette convention, et je vous demande de l'approuver. Je la mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 41 VOIX

4 CONTRE : M. KBAIER, Mme COLLIN, M. COLLET, M. EYNARD-TOMATIS

**AFFAIRE N° 33 - HABITAT - Opération Cœur de Ville (OPAH-RU 2012/2018) -
Quatorzième demande de remboursement auprès du Conseil Régional de
Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les aides régionales avancées par la
Commune auprès des propriétaires privés**

Mme GALLART : *(Lecture de la délibération.)*

**AFFAIRE N° 34 - HABITAT - Opération Cœur de Ville (OPAH-RU 2012/2018) -
Quinzième demande de remboursement auprès du Conseil Régional de
Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les aides régionales avancées par la
Commune auprès des propriétaires privés**

M. LE MAIRE : Si je peux me permettre, la délibération n° 34 est identique.

Mme GALLART : Tout à fait. Simplement, elle comprend trois nouveaux dossiers, et le montant est différent.

M. LE MAIRE : D'accord. Je vous demande donc de voter en même temps pour les deux délibérations. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

M. LE MAIRE : Nous passons aux baux emphytéotiques. Je vais mieux connaître les difficultés éprouvées par notre collègue Monsieur OZENDA, et j'espère que sa santé se rétablira rapidement.

**AFFAIRE N° 35 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - LA CAPTE Parcelle cadastrée section ET n° 0033 formant
le lot n° 231 - M. et Mme BONNIER François - Avenant au bail emphytéotique en
augmentation de durée**

M. LE MAIRE : Tout est en règle. Avec les 29 ans supplémentaires, le bail expirera le 31 décembre 2058. Cela concerne l'élévation d'un étage.

Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 36 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - LE POUSSET - Parcelle cadastrée section EZ n° 0002
formant le lot n° 31 - Copropriété du 61 allée du Pousset - Avenant au bail
emphytéotique en augmentation de durée**

M. LE MAIRE : Le bail expirera en 2060, après ces 29 ans de prorogation.

Bien entendu, tous les services vérifient la conformité de ce qui a été fait.

Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 37 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Aliénation du bien situé 13 Avenue des
Mésanges cadastré section IM n° 0160 formant le lot n° 31 au profit de
l'indivision PILLOT**

M. LE MAIRE : Il s'agit d'une parcelle de 392 m² supportant une maison d'environ 82 m², et l'estimation des Domaines appliquée s'élève à 231 500 €. Je vous demande donc de l'approuver. Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 38 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Rue Castueil - Vente
de terrain à la société PITCH PROMOTION - Parcelle BW n° 342**

M. LE MAIRE : Ce sujet a été évoqué tout à l'heure. Je rappelle qu'il existait un projet de longue date sur le terrain municipal qui couvre l'ancien commissariat, comprenant le bâtiment, le jardin et le reste du terrain, ainsi que le terrain situé à côté. Le promoteur PITCH avait passé un compromis de vente avec la commune, mais il n'a pas pu réaliser, parce que la copropriété d'à côté a émis une opposition, avocats à l'appui. Les recours l'ont dissuadé, et l'affaire est donc tombée à l'eau.

Nous l'avons débité en petites tranches. Le beau bâtiment et le jardin ont été vendus à une société notariale – nous en avons délibéré. Je trouve que c'est une bonne chose, car c'est mieux que d'accueillir des logements sociaux, et on sait que l'entretien de ce bâtiment remarquable sera assuré.

Ensuite, concernant la deuxième partie du terrain municipal, PITCH dit : « je suis prêt à y faire sept logements en libre et sept sociaux. » Très bien, mais il nous dit également : « Si je passe un accord à côté, dans ce cas, je redépose un permis pour l'ensemble. ». Toutefois, ce n'est pas notre problème. Là, il me dit : « Au lieu de vous verser 625 000 €, le terrain vaudrait 400 000 € de plus. » Nous verrons bien, mais faisons les choses par morceau.

Aujourd'hui, nous passons une promesse de vente sur la deuxième partie du terrain municipal. Cela n'engage pas l'avenir, mais je ne veux pas encore me retrouver au milieu des péripéties privées.

Là encore – je parle sous le contrôle de Madame TROPINI, mais m'adressant, à travers elle, à Madame COLLIN –, on est dans « la ville sur la ville », même si ce n'est pas gros.

M. POLITI : Monsieur le Maire, il est évident que si l'on arrive à trouver cette solution, c'est parfait. Ce problème dure depuis cinq ou six ans, pratiquement depuis le transfert du commissariat à la Crestade.

Cependant, je me souviens que cet accord avec la société PITCH s'était effectué à la suite d'un appel à projets. Mis à part ce problème de voisinage, dont je me souviens très bien, il y avait également eu un changement de destination. En effet, à un moment donné, la société PITCH m'avait dit : « Nous allons changer le projet, et nous destinons l'ancien local du commissariat pour abriter... ». Ils ont ce projet depuis longtemps. J'avais refusé, parce que dans l'appel à projets, une société concurrente avait proposé celui-ci, et nous ne l'avions pas accepté. J'avais donc peur qu'il y ait un recours.

M. LE MAIRE : Ce sont des affaires très compliquées.

M. POLITI : Ceci étant dit, si vous arrivez à démêler le problème, je vous félicite, et nous le voterons.

M. LE MAIRE : Il est déjà dénoué sur le terrain communal. Après, pour celui d'à côté, nous verrons. Néanmoins, la société PITCH est une solution de qualité.

M. POLITI : Chacun a vu que ce terrain, en particulier le jardin, est à l'abandon, ce qui est dommage. Je crois que cela améliorera les choses, sans pour autant faire un immeuble de 15 étages – je suis d'accord avec vous.

M. LE MAIRE : De plus, il y aura 43 places de stationnement en sous-sol, ce qui est convenable, puisque cela fait plus de deux par appartement.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 41 VOIX

4 CONTRE : M. KBAIER, Mme COLLIN, M. COLLET, M. EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N° 39 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Stationnement sur voirie Centre-ville - Gratuité à l'occasion des festivités de fin d'année

M. GELY : À l'occasion des fêtes de fin d'année, comme vous le savez, différentes animations, toutes aussi belles les unes que les autres, sont programmées en centre-ville, notamment sur les places de la République et de Massillon, ainsi que sur la place Vicomtesse de Noailles sur laquelle le marché de Noël est déplacé en raison des travaux engagés sur la place Clémenceau.

Afin de favoriser la venue d'un public de plus en plus nombreux, je vous propose d'accorder la gratuité du stationnement sur voirie dans le centre-ville du 17 décembre au 6 janvier 2019 inclus, de 9 h à 18 h.

M. LE MAIRE : Vous avez le programme d'Hyères en Fête sur votre bureau. Vous pourrez donc vous garer pour venir y participer.

Pas d'opposition à la gratuité ? Madame COLLIN, vous n'êtes pas contre la gratuité ? Ce ne serait pas populaire... Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 40 - DIRECTION PREVENTION ET SECURITE - Politique de la Ville - Avenants aux conventions locales d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

Mme MAI : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 41 - COMMANDE PUBLIQUE - AGRICULTURE ESPACES VERTS - Entretien et nettoyage des espaces verts publics en milieu routier - Accords-cadres à bons de commande - Années 2019 à 2022 - Appel d'offres ouvert - Attribution - Autorisation de signature

M. DI RUSSO : Cet appel d'offres porte sur quatre lots : le secteur Recense, le secteur ouest, le terre-plein central de l'autoroute, ainsi que la médiane Olbia et ZAE. Il s'agit de secteurs et d'espaces métropolitains.

Ce marché a été lancé par la commune d'Hyères le 1^{er} janvier 2018, dans le cadre de la convention de gestion transitoire, ce qui signifie que c'est la dernière fois que la ville d'Hyères lance ce genre de marché. L'année prochaine, celui-ci concernant uniquement des besoins métropolitains, il sera transféré en totalité à la Métropole.

Les lots 1 et 4 ont été attribués à la SAS CMEVE/SASU SERPE, et les lots 2 et 3 ont été déclarés infructueux.

Il s'agit donc d'autoriser le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de passation et à signer les documents.

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 42 - COMMANDE PUBLIQUE - PORTS ET ACTIVITES
PORTUAIRES - Travaux neufs et de réparations - Installations d'électricité,
génie civil des réseaux électriques et hydrauliques, et alimentation en eau
potable - Accord-cadre à bons de commande - Années 2019 à 2022 - Mise en
appel d'offres ouvert**

Mme AUDIBERT : *(Lecture de la délibération.)*

Je précise qu'il s'agit des quatre ports.

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 43 - PORTS - PORT D'HYÈRES SAINT PIERRE - Convention de
Partenariat avec le Parc National de Port Cros pour la mise en œuvre d'une
exposition thématique**

Mme AUDIBERT : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 44 - PORTS PORT D'HYERES Saint-Pierre Parking ROBIN
Demande d'Autorisation d'Urbanisme pour la requalification du Parking
ROBIN - Commune de Hyères**

Mme AUDIBERT : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Ce projet est intéressant – nous l'avons présenté en réunion publique, au port, et vous étiez invités –, car il résout quatre problèmes en même temps :

- nous augmentons les capacités de parking, en gagnant 40 à 50 places ;
- nous maintenons l'espace vert aux trois quarts, et nous essaierons de l'améliorer ;
- nous casons la totalité du marché sur le port, toute l'année, en conservant les places libres sur l'avenue Robin, puisque la raison pour laquelle le marché était déplacé durant l'été est que les commerçants du centre commercial du nautisme ne voulaient pas que les places de leurs clients soient obérées par le fonctionnement du marché ;
- par ailleurs, c'est une demande très forte de tous les commerçants du port, puisqu'ils estiment – et sans doute ont-ils raison – que la présence du marché dominical à cet endroit draine une clientèle qui, autrement, s'arrête à l'hippodrome.

Je remercie Madame AUDIBERT, puisque c'est elle qui a développé cette bonne idée qui, me semble-t-il, fait avancer les choses.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 45 - PORTS - PORT D'HYERES Saint-Pierre - Demande de subvention à la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur pour la mise aux normes de la station d'avitaillement du Port Saint-Pierre dans le cadre de la démarche Ports Propres

Mme AUDIBERT : *(Lecture de la délibération.)*

AFFAIRE N° 46 - PORTS - PORT D'HYERES Saint-Pierre - Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la mise aux normes de la station d'avitaillement du Port Saint-Pierre dans le cadre de la démarche Ports Propres

AFFAIRE N° 47 - PORTS - PORT D'HYERES Saint Pierre - Demande de subvention à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la mise en place d'un système de traitement et recyclage des eaux issues des activités de carénage

M. LE MAIRE : Si je peux me permettre, une subvention sera également sollicitée auprès de l'Agence de l'eau et de la DREAL. Nous pouvons donc délibérer globalement.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 48 - PORTS - PORT AUGUIER - Demande de subvention à la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'installation de sanitaires à port AUGUIER dans le cadre de la démarche Ports Propres

Mme AUDIBERT : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 49 - COMMANDE PUBLIQUE - BÂTIMENTS - Marché d'exploitation des installations de chauffage et de climatisation - Saison de chauffe 2018 - 2019 - Marché négocié passé en application de l'article 30-I-1°) du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés public

M. LE MAIRE : Cette délibération est importante. Vous savez que ce marché a été passé de longue date avec la Sarl La Clinique du Chauffe-eau. Or le 15 novembre, nous avons appris que cette société était en liquidation judiciaire avec, le même jour, l'exigence du liquidateur de mettre fin à toute activité avec elle.

Étant donné qu'il s'agit de chauffage et que l'hiver approche, nous nous sommes donc permis d'agir, devant l'impérieuse nécessité que nous ne pouvions pas anticiper.

Trois prestations étaient fournies : la fourniture de chaleur pour le chauffage des bâtiments communaux, le maintien en état de bon fonctionnement des installations, ainsi que le gros entretien, le renouvellement et la garantie totale des installations.

Nous passons un très court marché négocié avec une entreprise, mais cette dernière ne peut pas intégrer la prestation n° 1, à savoir la fourniture de fuel, etc. Nous traiterons donc directement l'achat de fuel, puisqu'elle ne l'avait pas prévu.

Le P3 se fera sur devis, lorsqu'il y aura éventuellement un gros entretien à faire.

Le P2, à savoir le maintien en bon état de fonctionnement de la climatisation et du chauffage, et éventuellement de production d'eau chaude sanitaire et des équipements connexes, a été estimé à 85 000 € hors taxes et pourra donc être réalisé.

Il s'agit d'une mesure d'urgence, puisque nous n'avons pas le temps de lancer des appels à candidatures, lesquels se termineraient après la période de froid. Bien entendu, il s'agit d'une mesure intermédiaire, et nous relancerons des appels d'offres, mais dans le cas présent, nous avons été obligés d'agir au mieux.

M. SEEMULLER : Techniquement, comment cela se passe-t-il ? Cela signifie-t-il que l'on reprend l'appel d'offres et que l'on regarde celui qui était sorti n° 2 sur ce marché ?

M. LE MAIRE : Nous passons un marché négocié avec une entreprise.

M. SEEMULLER : Est-elle issue de l'appel d'offres initial ?

M. LE MAIRE : Elle a participé à des appels d'offres et était classée seconde.

Cela nous tombe dessus, et c'est un peu compliqué.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

M. LE MAIRE : L'ordre du jour étant épuisé, nous passons aux questions. Je demanderai simplement aux différents groupes, que ce soit pour les rubriques dans la revue municipale ou pour les questions, de respecter les délais fixés à 48 heures. Cela simplifie les choses. De plus, concernant la revue municipale, une fois que le bon à tirer est donné, il est compliqué d'intégrer quoi que ce soit.

QUESTIONS ORALES

M. LE MAIRE : Nous avons une question d'Agir pour Hyères :

« Monsieur le Maire, vous avez décidé, dans la continuité de vos prédécesseurs, de poursuivre les travaux d'aménagement de la ville [J'espère ne pas avoir, un jour, un successeur qui décide de ne pas faire d'aménagement de la ville ! Il y a différentes intensités dans les aménagements, mais sans doute n'avez-vous pas voulu être sévère]. Ces investissements sont nécessaires pour rénover nos quartiers et redonner une image attractive de la ville. Si nous soutenons cet effort de la commune, nous ne pouvons que regretter les conditions d'exécution des travaux, et notamment ceux de la place Clemenceau.

Notre question sera simple : Comment s'organise la coordination des équipes sur le chantier ?

Comment s'assure la sécurité de la circulation des véhicules et des piétons autour du chantier ? Comment s'organise l'information quotidienne du public ? Outre la question de la maîtrise technique du chantier, je me permets d'ajouter la très grande difficulté de circuler autour de la place pour les personnes âgées, les handicapés et les femmes avec des enfants en poussette.

Enfin, comment ne pas évoquer la situation des commerçants visés par les travaux ? Comment allez-vous prendre en compte le préjudice commercial subit et, surtout comment, pendant la période des fêtes, vous allez anticiper les difficultés liées à la gestion du chantier ? »

M. SEEMULLER : Si je peux me permettre, derrière vos « etc. », la question que je souhaite vous poser contient des éléments assez précis.

Bien entendu, nous ne remettons pas en cause le chantier, le travail et la rénovation, car ceci est acquis. C'est vraiment nécessaire, et nous n'y reviendrons pas.

En revanche, la manière dont le chantier a été géré nous paraît non seulement surprenante, mais également « amateur », si je peux me permettre d'utiliser ce terme fort. Cela fait maintenant plus de six mois que les uns et les autres, nous vivons sur cette place, et les conditions dans lesquelles le chantier évolue tous les jours mettent en cause la circulation et, parfois, la sécurité. Je pense en particulier aux personnes âgées, qui sont nombreuses dans ce quartier, ainsi qu'aux handicapés et aux femmes avec des enfants en poussette qui, depuis un mois, n'ont pas la possibilité de circuler.

Le deuxième élément, qui est consécutif, concerne les commerçants, à savoir le centre-ville, qui sont visés par ces travaux. La question, à laquelle on cherche toujours des solutions, est la suivante : comment prendrez-vous en compte ce préjudice commercial et, pendant la période des fêtes, comment anticiperez-vous les difficultés ?

Monsieur le Maire, si je peux me permettre, il existe un problème de fond : l'information. Nous avons le site de la Mairie, et je sais que les CIL ont été informés, mais vous n'êtes pas proactif. En effet, rien n'a été distribué dans les boîtes aux lettres, très peu d'intervenants sur le chantier sont capables de nous informer et, surtout, les changements de circulation – excusez-moi du peu –, lorsqu'ils sont mis en place, amènent à faire des contours extrêmement préoccupants.

M. LE MAIRE : Je serais le dernier à nier le fait qu'il y a des inconvénients lorsque l'on fait des travaux importants. Il existe la solution de tout fermer et, ainsi, il n'y a plus de problèmes pour personne. Toutefois, le choix a été fait de raisonner en demi-chaussée pour que le fonctionnement soit assuré dans la continuité. Ces travaux seront réalisés en 15 mois, ce qui représente une rapidité incroyable compte tenu de l'importance des travaux.

Je rappelle que ces derniers ont consisté à faire un bassin de rétention qui est absolument fondamental pour les inondations en centre-ville. Cela ne se voit pas, mais il y est, et il fonctionne. Ils ont également consisté à refaire toute la dalle du parking – heureusement que nous l'avons faite. De plus, cela comprend tous les aménagements d'une place qui sera désormais digne de l'idée que l'on peut se faire de la ville d'Hyères.

Toutefois, cela prend 15 mois, ce qui est peu. Nous n'avons pas voulu fermer et avons préféré fonctionner en demi-chaussée. Par moment, effectivement, comme c'est le cas quand nous traversons l'avenue Alphonse Denis, il est compliqué de laisser les voitures y passer, et une déviation a donc été faite par l'avenue de Belgique. Il y a des inconvénients à plusieurs reprises. Moi-même, quand je vais dans la vieille ville, cela m'agace un peu d'aller tourner à Zérafa pour revenir par derrière, certes, mais que voulez-vous faire ?

Ne me dites pas que c'est faux ! Vous ne pouvez pas faire des travaux de cette importance à des endroits pareils sans qu'il y ait des inconvénients.

Vous dites que l'on a été un peu distrait ou que c'est quasiment mauvais et que ces personnes sont incompetentes. Or parmi ces dernières, nous avons un ingénieur très qualifié dans la commune ; nous avons Monsieur Laroche, de VAD, qui a été diligenté spécialement pour cela et pour commander les travaux, et nous avons un maître d'œuvre (Artelia) qui, selon moi, est de grande qualité.

Systematiquement, nous avons fait une consultation avec les CIL du quartier pour donner toutes les informations. Le chantier se déroule en quatre phases, et pour chacune d'entre elles, nous avons donné toutes les informations, des documents sont distribués, etc. Nous avons intégré cela dans chaque revue municipale, non pas pour faire de l'autosatisfaction, mais pour donner toutes les informations. Néanmoins, il est vrai que c'est compliqué.

Quant aux commerçants, bien sûr, cela ne facilite pas les choses. D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle nous avons pris une délibération sur les AOT. Toutefois, lorsque ce sera terminé, avec les augmentations de chiffre d'affaires qui en résulteront pendant 10 ou 15 ans, on ne viendra pas me dire d'augmenter la taxe.

C'est la même chose partout, et je crois que cela a été bien fait. D'ailleurs, au-delà de la question que vous me posez, un maire – et il en est un ici qui a l'expérience – juge le sentiment de l'opinion sur un sujet au nombre de courriers qu'il reçoit. Certes, à un moment donné, deux ou trois commerçants ont eu des problèmes à Alphonse Denis – nous les avons reçus et avons traité cela en essayant de faire au mieux –, mais très honnêtement, il n'existe pas de plainte véritable. Bien sûr, quand vous parlez à quelqu'un – moi le premier –, il vous demande : « Quand cela sera-t-il fini ? ». Je vous confirme que ce sera terminé fin janvier, ce qui n'est tout de même pas trop mal. Néanmoins, au-delà des personnes que vous pouvez peut-être rencontrer, la commune n'a pas eu communication de plaintes systématiques ou de difficultés.

C'est compliqué, mais à chaque fois, nous avons essayé de faire au mieux. Bien sûr, on peut toujours faire mieux, et on fait surtout mieux quand on ne fait rien, mais en l'occurrence, j'assume complètement la difficulté. Mes équipes sont mandatées en permanence pour essayer d'être vigilantes. Ensuite, chacun se fait son opinion, et je les respecte toutes.

Vous posez une deuxième question, concernant les logements insalubres :

« Monsieur le Maire, notre ville n'échappe pas à la dégradation du bâti de certains quartiers, du fait de négligence, d'une absence de moyen ou d'un cynisme des propriétaires. Vous vous êtes dotés d'outils pour permettre avec ANAH de conduire la rénovation d'immeubles dans des quartiers prioritaires. Mais face à l'urgence de certaines situations, avez-vous établi un état précis des logements de la commune et en particulier dans les deux quartiers qui sont classés au titre de la Politique de la ville ?

Avez-vous identifié des logements dégradés, insalubres qui méritent des travaux de réhabilitation d'urgence ? Dans ce cas très précis, pouvez-vous nous indiquer quelle mesure vous allez mettre en œuvre pour éviter que de telles situations, scandaleuses au regard de la santé et de la dignité de nos concitoyens, se prolongent ? »

M. SEEMULLER : L'émotion suscitée par l'écroulement des immeubles à Marseille touche tous les responsables politiques, particulièrement dans notre ville.

M. LE MAIRE : Bien sûr !

M. SEEMULLER : D'ailleurs, j'attire votre attention sur le 3, traverse de l'Oratoire, derrière Michelet, dont l'immeuble semble être dans une situation très précaire.

À mon avis, Marseille doit être un électrochoc pour chacun d'entre nous, et je me tourne vers vous en vous demandant : aujourd'hui, quelle est la situation à Hyères, sur cette question du logement qui est extrêmement sensible et qui touche des populations extrêmement exposées et, parfois, exploitées ?

M. LE MAIRE : Nous partageons l'émotion. D'ailleurs, j'ai une pensée pour Jean-Claude GAUDIN, car certains, toutes sensibilités confondues, lui ont marché sur la tête, alors que c'est tout de même très compliqué, notamment à Marseille. De plus, quand on connaît l'atermoisement de l'État sur certains sujets et la lenteur des procédures administratives, même s'il est vrai que parfois, il a peut-être eu un défaut de surveillance, je pense qu'il faut être un peu prudent dans les critiques que l'on émet.

J'ai tout un ensemble de réponses que je vous communiquerai, parce que malheureusement, je ne les retrouve plus, et cela m'ennuie.

Nous faisons un constat régulier. Actuellement, dans la commune, nous avons une dizaine d'arrêtés de péril et un arrêté de péril imminent. D'ailleurs, pour ce dernier, nous avons pris toutes les précautions nécessaires afin que l'immeuble en question soit balisé, filé, etc. C'est exhaustif.

M. SEEMULLER : S'agit-il de celui de l'Oratoire ?

M. LE MAIRE : Oui. C'est vérifié.

Ensuite, il existe trois modalités d'intervention. J'avais un rapport très complet, mais il faudra que je le retrouve.

M. SEEMULLER : Puis-je vous demander de nous écrire ?

M. LE MAIRE : Oui, il n'y a pas de problème.

En 2017, 77 logements ont été visités par le service Hygiène et Santé publique, et ils n'avaient pas de caractère d'insalubrité. En revanche, deux immeubles du centre ancien (le 19, rue Massillon, et le 5, rue Franklin) ont été frappés d'insalubrité et sont inhabités. Concernant le 19, rue Massillon, avec VAD, nous avons demandé la nomination d'un expert du Tribunal administratif, et VAD nous précise qu'un repreneur serait intéressé pour le réhabiliter. S'agissant de la rue Franklin, trois propriétaires se sont rapprochés de VAD afin de monter un dossier permettant d'effectuer une réhabilitation complète. Cela a donc été identifié et acté.

En 2018, 59 logements ont été visités : aucune procédure d'insalubrité n'a eu lieu, et huit logements indécents ont été signalés à la CAF, laquelle suspend alors le paiement des loyers jusqu'à ce que le propriétaire réalise les travaux.

Actuellement, le service Sécurité communal, la cellule « Immeuble menaçant ruine », suit 12 dossiers de péril : huit dans le centre ancien, un dans le quartier de la gare, un au Pyanet, un dans le centre-ville et un sur l'île du Levant. Sur les huit logements du centre ancien, sept d'entre eux sont en péril ordinaire, c'est-à-dire sans gravité sur la structure du bâtiment, et peuvent donc être encore habités. Le classement en « péril imminent » du dernier – celui que vous évoquez – a été motivé par des chutes de pierres de la façade et des points d'accroche défailants d'une verrière. Il est donc inhabité et, depuis le mois de septembre, un acheteur est intéressé pour le réhabiliter.

Nous en sommes là. Il s'agit du constat, lequel est fait de façon très suivie.

Concernant les moyens d'intervention, il y a l'OPAH-ANRU... Là aussi, cela a disparu. Je vous écrirai de façon très précise.

En tout cas, je peux vous assurer que cela fait partie des préoccupations quotidiennes d'un maire, et c'est très suivi. Là-dessus, rien n'est laissé au hasard. Il est vrai que les événements de Marseille ont normalement dû conduire, comme moi, les autres maires à refaire un check-up complet et à porter une vigilance absolue.

Nous avons deux questions du groupe de Monsieur COLLET, Madame COLLIN et Monsieur KBAIER, en l'absence de Monsieur EYNARD-TOMATIS :

« Avez-vous pris connaissance, Monsieur le Maire, de la signature d'une circulaire par le ministre de l'Intérieur qui devrait permettre d'informer les maires de la présence dans leurs communes de personnes inscrites au « Fichier pour la prévention et la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT) ». Une charte devrait être signée entre le préfet, le maire et le procureur.

D'autre part, et à l'instar d'autres communes, existe-t-il à Hyères une « cellule municipale d'échange sur la radicalisation (CMER) », associant l'état, la police nationale et municipale, les renseignements territoriaux ? »

Effectivement, nous en avons eu connaissance, mais cela s'appuiera sur une circulaire qui est en cours de rédaction. Lorsqu'elle sera en application, il est prévu qu'une charte soit signée entre le préfet, les maires et le procureur, mais les modalités ne sont pas encore définies. Néanmoins, il existe une cellule d'échange sur la radicalisation au sein de la commune, avec un agent communal référent, que je ne citerai pas, qui est en lien régulier avec les services de l'État, de la direction des renseignements territoriale et des renseignements intérieurs du corps préfectoral. De plus, les policiers municipaux ont également suivi plusieurs formations sur ces processus.

Lorsque cette convention pourra être signée, nous le ferons, car elle est importante. Bien entendu, je ne donnerai jamais aucune information sur le sujet, fût-ce en Conseil municipal, ni même à mes adjoints, parce qu'il s'agit vraiment de quelque chose de très fragile. Cela fait partie des rares petites responsabilités. En effet, si vous dites quoi que ce soit, c'est cuit. Or c'est tout de même dangereux, car tous les fichés S ne sont pas identiques, avec des motifs et des natures différents. C'est un peu compliqué. En revanche, je pense qu'il est très important que le maire soit informé.

Pour vous dire la vérité, sans que cela existe, il m'est arrivé d'appeler le préfet et le procureur de la République pour demander : « Que dois-je faire, dans la mesure où à un moment donné, un employé communal a été fiché S ? » Je n'ai rien fait à l'égard de la personne, mais je voulais tout de même avoir des informations. C'est très compliqué, mais je crois que c'est une bonne mesure.

Le maire est un agent de l'État et, de temps en temps, il est tout de même bien de s'en rappeler, mais à ce moment-là, il doit jouer complètement ce rôle, c'est-à-dire un rôle de fonctionnaire.

M. COLLET : Merci, Monsieur le Maire, d'avoir répondu de façon extrêmement précise à tous les points de la question. Pour ma part, je ne vous cache pas que j'avais un peu découvert ces éléments, et je pense que beaucoup d'entre nous n'avaient pas connaissance de cette fameuse cellule CMER. Vous confirmez qu'elle existe, mais bien évidemment, je comprends que vous n'avez pas à divulguer des noms.

M. LE MAIRE : La deuxième question que vous posez est complètement polémique et d'actualité :

« Vous êtes-vous rendu, Monsieur le Maire, au congrès des maires de France, partager solidairement une colère légitime qui anime une très large majorité d'entre eux et exprimer la vôtre, vos revendications et vos attentes face à un pouvoir autocratique qui n'entend plus l'appel des territoires et de ses 36 000 communes ? Un mal être avéré de ces maires confrontés à de grosses difficultés dans l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes au service de leurs administrés. Si vous y étiez, quel a été votre ressenti ? »

Je n'y étais pas, et j'y étais d'autant moins que j'ai été surpris, voire choqué que le président de la République qui, l'année dernière, s'était engagé à se rendre au congrès des maires, n'y soit pas allé. Je ne vois pas pourquoi on se sentirait obligé d'aller au congrès des maires si le principal interlocuteur préfère inviter des personnes un peu sur mesure à l'Élysée pour faire son show pendant deux heures. Je le dis, parce que je le pense et que je partage l'irritation des maires.

M. SEEMULLER : Ne serait-ce pas une question d'actualité ? Pourtant, nous traitons la politique locale.

M. LE MAIRE : Je réponds à la question d'actualité. On me demande si j'y étais et quel était mon ressenti, et je vous le dis. Je ne vois pas pourquoi je ne le dirais pas, même si cela vous gêne. Mon ressenti est clair : aujourd'hui, les communes de France connaissent une très grande difficulté, et l'État et le gouvernement doivent les prendre en compte. On ne s'en sort plus !

Je vous donne quelques exemples, parce que Monsieur SEEMULLER est comme les enfants : ils ne veulent pas qu'on leur dise des choses qui ne leur plaisent pas. Eh bien, je vous les dis tout de même ! Elles sont évidentes.

M. SEEMULLER : Monsieur SEEMULLER n'est pas comme les enfants, mais un élu qui traite des questions locales dans un conseil municipal. Sinon, on fait de la politique, et c'est ce que vous faites !

M. LE MAIRE : Nous sommes en plein dans la gestion locale. Précédemment, nous avons eu une délibération indiquant, par exemple, que la commune d'Hyères est dans une santé financière magnifique, avec un autofinancement de 15 M€ ou 20 M€. Très bien ! À présent, que faisons-nous ? On pourrait espérer que, au-delà d'investissements notamment dans le bâtiment ou de voirie, à travers TPM, puisque nous avons transféré la voirie, la santé financière de la commune puisse nous permettre d'améliorer les politiques publiques dans la commune, telles que la Politique de la Ville, la politique culturelle, la politique éducative, la politique de santé, etc. Je pense que vous partagez cette volonté. Eh bien, malgré une santé excellente, nous ne le pouvons pas, parce que le Contrat Cahors a été défini, interdisant à une commune dont le budget est supérieur à 60 M€ d'augmenter ses dépenses de fonctionnement de plus de 1,2 %. Quand on sait que les salaires représentent environ 50 % du budget de fonctionnement et que le Glissement-vieillesse-technicité est quasiment de 2 %, c'est un gag ! Je trouve que c'est une faute. Je l'ai dit au Premier ministre, et il a dit : « Tu as raison. ». Eh bien, qu'il change !

M. SEEMULLER : Depuis combien d'années faites-vous de la politique, Monsieur GIRAN ?

M. LE MAIRE : Pourquoi dites-vous cela ?

M. SEEMULLER : Combien de gouvernements avez-vous vus ?

M. LE MAIRE : Je m'en moque !

M. SEEMULLER : Voulez-vous que je vous rafraîchisse la mémoire sur l'exercice gouvernemental ?

M. LE MAIRE : De nombreux gouvernements ont fait des erreurs, quels qu'ils soient, mais celle-là est de taille. Quand un Premier ministre vous dit : « Tu as raison, mais c'est plus simple ainsi », le bon critère eût été que les communes n'aient pas le droit d'avoir un taux d'épargne inférieur à un certain niveau, car cela vous permet de gérer le fonctionnement et l'investissement et de doser.

Là, nous avons les poings liés. En fonctionnement, certes, on peut mutualiser et changer, mais on ne peut pas augmenter homothétiquement ce que l'on fait.

Par ailleurs, vous connaissez les autres difficultés : désormais, nous n'avons plus la maîtrise de la taxe d'habitation, et nous sommes donc réduits dans l'autonomie de gestion de la collectivité.

C'est difficile, et je souhaite...

C'est tout de même incroyable ! Quand un maire parle des problèmes de sa commune, vous dites qu'il fait de la politique ! Qu'ils fassent moins de bêtises, et nous en ferons moins !

M. SEEMULLER : Vous répondez à une question du Front National...

M. LE MAIRE : Permettez-moi, je veux aller au bout.

M. SEEMULLER : Il n'y a pas de débat !

M. LE MAIRE : Trois ou quatre ans en arrière, nous avons eu un assassinat au Val des Rougières. Il y a un mois, des personnes d'Hyères sont allées tabasser un policier de la BAC qui venait de Toulon. Il y a eu deux morts à Toulon et deux à la Seyne-sur-Mer. Nous avons écrit dix fois au président de la République, au Premier ministre et à Monsieur Castaner. À présent, nous en avons assez ! Ils doivent nous répondre, car nous avons besoin de moyens. Nous ne pouvons plus nous en sortir.

On me parle de la Police Municipale, mais depuis 2014, Monsieur COLLET, nous avons augmenté les effectifs de 15 %. Nous sommes la commune du Var ayant le plus grand nombre de caméras de surveillance par habitant, et c'est une continuité. Néanmoins, nous ne pouvons pas non plus aller au-delà et faire en sorte que la Police Municipale supplée les déficiences.

Je souhaite donc que nous soyons entendus. Permettez-moi de dire qu'à un moment, on peut comprendre que des gens soient en colère – même si j'aurais préféré qu'ils ne viennent pas visiter le Conseil municipal –, et les maires également, toutes sensibilités confondues, sauf ceux qui ne veulent pas nuire au « prince ». Par exemple, vous avez Monsieur LAIGNEL, qui n'est tout de même pas un activiste de droite, puisqu'il est au Parti Socialiste depuis 40 ans, et qui est vice-président des maires de France, ainsi que Monsieur BAROIN, etc. Tous les maires sont unanimes : cela devient compliqué.

Ici, nous souffrons du Contrat Cahors. Bien sûr, je l'ai signé, puisque si vous ne le faites pas, vous avez une pénalité. De toute façon, il vaut mieux le signer pour éviter un impôt. Avec le Contrat Cahors, la suppression de la taxe d'habitation qui réduit l'autonomie de gestion – c'est tout de même le libre choix du maire d'augmenter ou de baisser la taxe d'habitation plutôt que d'avoir une cristallisation –, ainsi que les problèmes de sécurité que nous connaissons aujourd'hui, sans parler du reste, je crois qu'il est de l'intérêt du gouvernement et du président de la République de se rapprocher des territoires. S'il y a des conférences territoriales, j'y participerai, parce que je pense que c'est notre devoir. Cette idée, qui est peut-être bonne, vient d'être émise, et nous la suivrons. Toutefois, si vous trouvez que je fais là de la politique nationale, vous vous trompez véritablement. La politique nationale a tout de même des effets sur les individus sur un territoire, et elle en a beaucoup sur les collectivités.

C'est la réponse que je voulais faire, et je la partage.

M. COLLET : Monsieur le Maire, si vous me permettez, je vais rebondir sur ce qui vient d'être dit des deux côtés.

En premier lieu, j'ai bien pris acte et je ne suis jamais revenu là-dessus – je vois à quoi vous faites allusion, mais peut-être nous sommes-nous encore mal compris : bien évidemment, vous avez augmenté les effectifs de la Police Municipale, et personne n'a dit le contraire. Cela a peut-être été mal interprété dans une rubrique, mais je passe là-dessus.

En revanche, quand mon collègue William considère que la question sur la présence des maires à ce fameux congrès est de la politique : non ! Sauf erreur, il me semble que cela s'appelait le « Congrès des maires » et qu'à Hyères, nous n'avons qu'un maire. Par conséquent, je pense qu'il est un peu gros de dire que nous faisons de la politique nationale, au même titre que tout à l'heure, quand tu as dit à Madame COLLIN que nous étions contre les logements sociaux, je n'ai rien dit, mais c'est de la caricature ! Nous avons toujours dit, bien avant toi, qu'en PACA, entre autres, nous avons entre 70 % et 80 % de personnes éligibles au logement social. Avec toute la sympathie que nous pouvons avoir, ce sont des caricatures que je n'accepte pas.

Concernant la question sur les maires – le Maire y a répondu –, il me semblait normal de savoir si Monsieur le Maire y était et ce qu'il en pensait.

M. LE MAIRE : Je l'ai dit tel que je le pensais.

Bien, mes chers collègues, merci beaucoup. La séance est levée.

(La séance est levée à 17 h 12)